

Réunion Publique “L'eau et l'hydrogéologie - Quels enjeux ? Quels impacts ? Quelles solutions proposées ?”
Saint-Julien-en-Genevois, mercredi 8 juillet 2026

SALLE/ADRESSE : "L'Arande", La Grande Salle, 24 Grande Rue,
74160 Saint-Julien-en-Genevois

PARTICIPANTS : 107 participant.es en salle et 103 en ligne

DÉBUT > FIN : 18h30 à 21h40

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

- M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP
- Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP
- M. Nicolas Le MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP
- Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Accueil républicain

- M. Laurent MIVELLE, Maire de Saint-Julien-en-Genevois

Intervenant.es :

- M. Arnaud MARSOLLIER - Porte-parole du CERN
- Mme Sonja KLEINER - Cheffe du Groupe Protection de l'environnement
- CERN
- M. Corentin MELE- Chargé de mission Eau & Veille - FNE 74
- Mme Nicole GALLINA- Secrétaire générale - Commission internationale
pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)
- M. Jean-Yves MACHARD - Président - et Mme Fanny SEYVE - Directrice -
Syndicat de rivières les Usses (SYR'USSES)

- M. Lucas PUGIN - Président – Syndicat des Eaux de Rocailles et de Bellecombe
- M. Stéphane VIALLET - Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme. Cécile GEORGET - Office Cantonal de l'Eau – Genève
- M. Roddy CUNNINGHAM - Membre du Génie civil FCC – CERN
- M. Rémi FONTAINE - Géologue - Co-CERNés
- M. Renaud CHANTRY - Office Cantonal de l'Environnement – Genève
- M. Jean-Christophe MARÉCHAL - Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- M. Florent ROBERT - Chargé de mission - Centre d'études des tunnels (Cetu)
- M. Jean-Paul BURNET - Responsable des infrastructures techniques du FCC - CERN

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Bonsoir, bienvenue à tous pour la réunion du Débat public et de la Concertation suisse, concernant l'eau et l'hydrogéologie. On a plusieurs séquences ce soir qu'on va vous présenter tout à l'heure. En tout cas, c'est une réunion commune entre les dispositifs de participation côté France et côté Suisse. Voilà le plus important. Et pour démarrer, avant d'avoir le menu de la soirée, nous avons la chance d'avoir un mot républicain, un mot d'accueil par Monsieur le maire de Saint-Julien-en-Genevois, Laurent Mivelle.

M. Laurent MIVELLE – Maire de Saint-Julien-en-Genevois

Merci. Mesdames, Messieurs, bienvenue à Saint-Julien-en-Genevois. Je suis heureux de vous accueillir pour cette réunion publique organisée dans le cadre du débat public français et de la Concertation suisse autour du projet du futur collisionneur circulaire FCC porté par le CERN. Je tiens à saluer les représentants des autorités françaises et suisses, les organisateurs de cette rencontre commune au Débat public français et à la Concertation suisse, ainsi que l'ensemble des intervenants et des participants. La rencontre de ce soir est consacrée aux enjeux liés à l'eau et à l'hydrogéologie. Elle permettra de présenter les éléments d'information disponibles sur cette thématique et d'échanger avec le public. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite des échanges riches, sereins et constructifs. Très bonne réunion à toutes et tous. *[Applaudissements]*

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Pour continuer, une rapide présentation des deux dispositifs de participation côté France avec le Débat public et ce sera présenté par David Chevallier et côté Suisse par Frédéric Vormus, co-organisateur de cette concertation. Frédéric et David. Bienvenue.

M. David CHEVALLIER - CPDP

Merci Claire. Alors on va passer justement la diapo suivante. Eh bien, c'est moi qui commence. Frédéric. Voilà. Donc, présentation de la Commission nationale du débat public qui intervient quand un projet a un fort impact environnemental. Et voilà ce qu'on fait dans le cadre de ce débat qui a démarré le 2 juin et qui terminera le 1^{er} octobre, à peu près dans les mêmes dates que la concertation en Suisse. Donc on évoque l'opportunité du projet, C'est-à-dire : est-ce qu'on fait ou pas ce projet ? puisqu'on est en phase amont, la décision n'est pas encore prise. Ça veut dire aussi qu'on évoque des alternatives possibles, ce qui a déjà été fait lors d'une réunion, d'un webinaire, le 23 juin. On parle des objectifs : à quoi sert ce projet ? Des caractéristiques : à quoi ressemble ce projet ? et quels sont les... [Larsen] Je vais m'éloigner d'ici. Quels sont les enjeux socio-économiques, les impacts. Les impacts environnementaux également et l'aménagement du territoire. Il y a aussi de la place pour l'absence de mise en œuvre de ce projet.

Donc tout ça, c'est le principe. Et vous avez sur les programmes les différentes modalités de participation, en particulier les réunions publiques comme celle de ce soir, mais aussi la plateforme Internet, des débats mobiles aussi, puisqu'on va sur les espaces publics, présenter le débat public et recueillir des avis. Un élément important : le débat public n'est pas un référendum. Donc on demande aux personnes qui y interviennent de bien argumenter. C'est-à-dire : je suis pour parce que je ne sais pas parce que, je suis contre parce que, parce que notre compte rendu sera fait de l'ensemble des arguments qui seront évoqués dans le temps du débat. Et voilà pour une présentation de la CNDP. Je laisse la parole à Frédéric Vormus pour la Concertation suisse.

M. Frédéric VORMUS - Concertation suisse

Merci. Avant toute chose, je voulais vraiment remercier, au nom des organisateurs de la Concertation suisse, la CPDP, spécialement Claire, Nicolas, David, Sébastien et toute l'équipe. Parce que c'est grâce à eux qu'on est là ce

soir. Et vous allez avoir la possibilité de voir des Suisses et des Français sur la même scène et ça, c'est vraiment, c'est vraiment remarquable. Mais je voulais quand même vous remercier au nom de l'organisation suisse, d'avoir fait ça.

Alors, nous sommes une toute petite organisation, dispositif par rapport à celui de la CPDP qui n'existe pas en Suisse. Donc les autorités, aussi bien cantonales que fédérales, ont décidé qu'il fallait inventer un dispositif. Et pour ce faire donc, il y a un organisateur de la concertation. Il s'agit en fait de trois entreprises, une que je représente Opinions publiques et ainsi que Etat d'esprit et Episodes. Et ensemble, les trois, nous nous occupons donc de la stratégie et voilà.

Là-dessus, vous avez les autorités suisses. Donc les autorités suisses et le canton de Genève accompagnent le maître d'ouvrage dans la phase d'étude afin de privilégier les meilleurs scénarios de développement du projet. Elles sont garantes de l'application des lois et des normes réglementaires et exercent un pouvoir de validation, après avoir instruit les demandes d'autorisation du maître d'ouvrage,

Les autorités. Le CERN, qui est le maître d'ouvrage ainsi que les organisateurs, on se réunit dans une instance territoriale du suivi qui accompagne le déroulement, qui veille à la qualité et qui regarde les responsabilités institutionnelles. Elle ne décide nullement du projet. Les garants experts, dont nous en avons une ce soir - Où est-elle ? Chantal. Où est Chantal ? Chantal Balet qui.... Ça va. Sinon la voix porte ? ça va ou... ? Bon, peut-être que j'ai trop parlé pour un Suisse, c'est pas habituel. Donc Chantal Balet qui est la moitié du binôme, vous m'entendez comme ça ? [*Problème micro*]

Est-ce que celui-ci fonctionne ou ne fonctionne pas ? Est-ce que celui-ci fonctionne ? Nous reprenons donc. Nous avons la chance d'avoir Chantal Balet qui compose un binôme avec Dominique Bourg. Ce sont les garants experts et eux veillent à la neutralité du processus, observent la qualité et portent un regard critique qui prend la forme d'un rapport qui sera remis à la fin de la concertation, soit le 1^{er} octobre. On va commencer à l'écrire. Ils vont commencer à écrire le 1^{er} octobre. Il sera rendu au mois de décembre au CERN. Et nous avons également un évaluateur continu qui suit tout le processus le long de jusqu'au mois d'octobre.

Le slide suivant nous explique ce que nous allons faire. Donc il y a une première partie qui a été d'installer le sens. C'était de l'information plus qu'autre chose. Aujourd'hui, nous sommes dans la deuxième partie où on va aborder les impacts concrets. Et la troisième partie, on va travailler sur les marges de manœuvre et les projections territoriales, avec un fort ancrage dans les communes de Presinge et de Choulex notamment. Je crois que c'est tout ce que j'avais à vous dire ce soir. Alors, bon débat public et puis à tout à l'heure. Merci.

M. David CHEVALLIER - CPDP

Merci à vous.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Alors on va se... Donc, ce soir, la réunion porte sur l'eau et l'hydrogéologie. Donc, pour animer, je suis Nicolas Le Méhauté, membre de l'équipe du débat.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Claire Bouteloup, membre de l'équipe du débat.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Et pour nous appuyer notamment sur le live internet, Véronique, tu as un micro maintenant ?

Mme Véronique MOREL - CPDP

Oui, oui, j'ai un micro, je suis cachée derrière vous. Voilà, je suis les yeux sur le PC pour suivre le *chat* en direct.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Sachant que la réunion est en présentiel et également sur internet, sur YouTube si je ne me trompe pas. Combien de personnes qui visionnent à l'heure qu'il est ?

Mme Véronique MOREL - CPDP

Alors pour l'instant, on a une cinquantaine de personnes qui sont déjà connectées, ça monte chaque minute.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

D'accord, merci. Et pour l'organisation de la réunion, pour la mise en œuvre, il y a toute une équipe, tout un staff, notamment l'équipe du débat, peut-être les autres personnes qui vont aussi distribuer les micros. Marion, David - on t'a vu, Voilà donc toute une équipe. Alors le déroulé de la soirée, voilà, ça on l'a vu, alors on va aller sur la diapo précédente. Donc on va avoir deux séquences dans cette soirée, une première séquence qui va être basée sur... qui va traiter des usages, des prélèvements, des consommations d'eau, des rejets.

Donc, on va avoir le prisme usages et une deuxième séquence qui va traiter plus spécifiquement des problématiques d'eau souterraine et d'hydrogéologie. Et pour chacune de ces séquences, en fait, on va suivre un schéma qui est à peu près similaire - et pour ceux qui ont assisté à la réunion sur les matériaux excavés de la semaine dernière côté France, côté débat public français - il y aura en fait trois temps à chaque fois : une présentation du CERN sur cette problématique, des paroles d'acteurs portant un regard sur le projet via le prisme des usages ou de l'hydrogéologie. Et ensuite un temps d'échanges avec le public où chacun pourra échanger et questionner, et le CERN et les intervenants, et également des personnes ressources.

En fait, il y a des gestionnaires, il y a des chambres consulaires, il y a des associations qui sont présents dans la salle, donc ils peuvent aussi avoir un bout de réponse. Et l'objectif, c'est d'arriver à avoir une vision un peu à 360 degrés de la problématique de l'eau pour le projet du FCC. Voilà.

Donc on a une grosse densité de sujets - et clairement, si j'oublie un truc, tu me dis - une grosse densité de sujets, on épuisera sans doute pas tout, mais l'objectif c'est d'arriver à prendre la mesure des enjeux et des réponses à y apporter. Donc on va être sur une durée de réunion qui va nous amener jusqu'à 21 h à peu près, donc un temps d'intervention qui va être très cadré. Donc là, c'est vraiment à destination des intervenants. Vous verrez qu'il y a un *timer* qui s'affiche, et quand il arrive à zéro, vous le verrez qui sonne et qui devient tout rouge. Donc merci vraiment à tout le monde d'arriver à respecter ce temps pour qu'on puisse quitter la réunion à des heures, on va dire, raisonnables. En tout cas, viser 21h00. Voilà, donc bien respecter le temps imparti. Ça c'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'on veille, en fait, en tant que CNDP, à l'inclusion des publics, aussi à la diversité des points de vue. Donc, David, au fond, ce sera ton rôle dans la réunion, comme celui de la réunion dernière, de bien veiller à ce que, en termes d'âge, il y ait aussi une représentation, que ce ne soit pas toujours des hommes qui prennent la parole - on voit que c'est parfois difficile d'avoir cet équilibre hommes/femmes. J'invite aussi tous les intervenants à bien définir les termes de leur propos. En fait, on va aborder des questions qui sont relativement techniques, voire très techniques, donc de faire cet effort. J'invite aussi David ou l'équipe de nous faire signe si jamais il y a des choses qui partent un peu loin et qui ont besoin d'être remises pour être compréhensibles pour des non-spécialistes, en fait, à qui s'adresse le débat. Voilà. Donc ça c'est le côté inclusion.

Autre point : vous avez vu que vous aviez des bistrots qui étaient sur vos chaises. Alors ces bistrots servent pour prendre des notes, poser vos questions. S'il y a des questions, et c'est probablement le cas en fait, qu'il vous reste des questions à la fin de cette réunion qui n'ont pas été répondues, vous avez la plateforme du débat pour poser ces questions et vous aurez des réponses

systématiquement à ces questions-là. Vous pouvez aussi nous laisser vos bostols dans une urne qui se trouve au fond derrière, et qui seront en fait collectés et ajoutés au compte rendu du débat. Ce sera consigné. Voilà, vous pouvez donc nous laisser ces papiers, mais ils sont aussi là pour vous aider pendant les interventions, aussi à vous aider à poser des questions, peut-être par écrit, parce que ça peut aussi faciliter les prises de parole à l'oral. Et puis on aime bien aussi avoir des personnes, pas toujours les mêmes, il y a des personnes qui ne sont pas forcément spécialistes de l'eau. Donc il n'y a aussi aucune mauvaise question. Tout est vraiment bienvenu et l'enjeu pour nous, c'est de clarifier les problématiques.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Peut-être qu'on peut dire que le mieux c'est quand même aussi si vous voulez des réponses, notamment sur des sujets précis, de les déposer sur la plateforme du débat. Vraiment, ça permet qu'il y ait des réponses, on y veille, comme ça, ça nous permet vraiment de suivre aussi.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Alors point pratique, il y a de l'eau au fond, donc il fait très chaud. Personne n'en voudra à personne de se lever pour aller boire derrière, c'est important. Autre chose. Donc dans la pose du cadre, il y a les règles d'intervention et des prises de parole qui s'appliquent à la fois à la salle et également au *chat*. Véronique si tu veux en dire quelque chose ?

Mme Véronique MOREL - CPDP

Oui, alors pour ce qui est du *chat*, les règles, elles ont été annoncées dans le *chat* par l'équipe du débat. Pas de propos haineux, injurieux ou menaçants, qu'ils soient sexistes, racistes, homophobes, etc. ni d'attaques envers une personne ou un groupe identifié.

Donc on est là dans une réunion où on va s'écouter, écouter les arguments des uns et des autres et argumenter, certes, mais sans faire d'attaques personnelles, y compris de remarques sur le physique des intervenants et intervenantes, y compris pour l'ensemble des intervenants ainsi que l'équipe du débat, d'ailleurs. Pour le *chat*, je le redis, ça a déjà été écrit et je m'en fais le relais ici, on peut très bien exclure quelqu'un de la réunion en ligne qui se comporterait de telle façon désagréable. Et voilà. Et peut-être pour redire, c'est pour ça qu'on vous donne le micro en fait en salle pour intervenir, c'est pour que vos paroles soient bien audibles, enregistrées et audibles pour les personnes qui sont en ligne et qui nous suivent.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Donc écoute respectueuse et puis ce qu'on vous demande aussi pour les personnes qui prennent la parole, c'est bien d'annoncer qui vous êtes, avec quelle casquette éventuellement vous parlez et vos liens éventuels avec le CERN pour que chacun soit bien situé. Alors on s'est rapidement présentés, peut-être claire tu...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Mais vous, qui êtes-vous ? On ne va pas évidemment épuiser le sujet, mais on va vous proposer de répondre à un petit sondage à main levée sur vos ancrages géographiques au moins. Qui est du département de l'Ain ? Une petite dizaine de personnes. Qui est du département de Haute-Savoie ? Beaucoup plus. Je n'arrive pas à compter mais ça fait peut-être 30 ou 50. Les collègues vont m'aider après. Qui est du reste de la France ? OK trois ou quatre. Qui est du canton de Genève ? Une dizaine. Et du reste de la Suisse ? une personne, deux, et du reste de l'Europe ? OK zéro. Merci beaucoup.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Et alors ? Avant de commencer, on va finir l'introduction avec une présentation générale du projet. L'idée étant que peut-être parmi vous, il y a des personnes qui assistent à une réunion, qui viennent pour de l'information et qui ne connaissent pas le projet. Donc on va prendre ce temps-là avant de plonger dans les questions d'eau. Mais avant de présenter le projet, il nous semblait important de situer les choses. Donc on est sur une réunion franco-suisse. Le périmètre géographique du projet, qui est représenté par le cercle en fait, occupe une très grande, une très grande place, un très grand espace géographique. Et c'est probable, et c'est même normal en fait, que les uns et les autres, vous n'ayez pas en tête toute la géographie concernée. Donc c'était cette carte pour faire un petit rappel.

On va parler de l'eau, donc il y a des éléments qui sont essentiels. Il y a le Léman, au nord, le lac d'Annecy au sud, mais qui n'est pas traversé par le projet. Les cours d'eau principaux dont on va parler sont l'Arve, à droite, qui se jette dans le Rhône à l'aval du Léman, qui traverse ensuite les monts du Jura - le Jura est caché par le petit chrono - le Vuache, le Salève. Au milieu, le massif, le petit massif de la Mandallaz dont on va parler tout à l'heure. Donc au milieu, en bas, pardon, le plateau des Bornes dont il sera question très rapidement. J'ai oublié les Usses, qui se jette dans le Rhône et qui est dans le quart sud. *[cloche sonore]* Voilà ce que ça fait quand on dépasse le temps. Donc dans le quart sud-est et les villes principales : Genève, Meyrin - où se trouvent les locaux du CERN - Ferney-Voltaire, Prévessin Annemasse, Reignier, La Roche-sur-Foron, Cruseilles.

Voilà, de façon à ce que les repères géographiques, chacun les ait. Vous reverrez des cartes pendant la réunion, mais ça permettra à chacun de situer les choses pour ne pas se retrouver complètement perdu, parce qu'on va peut-être passer d'un bout du département à un autre, un bout de la Suisse, etc. Du coup on va commencer avec Arnaud Marsollier qui est porte-parole du CERN pour présenter le projet dans ce temps introductif.

M. Arnaud MARSOLIER - CERN

Oui, bonsoir, je suis Arnaud Marsollier, je suis porte-parole du CERN et donc j'ai la difficile tâche en cinq minutes d'essayer d'expliquer ce qu'on fait au CERN. Je vais faire ce que je peux. Alors déjà, il faut que ça marche. Hopopop ! Comment on fait pour revenir en arrière ? OK. Bon ok, on va commencer par celui-là. De toute façon on n'a pas beaucoup de temps.

Qu'est-ce que c'est que le CERN pour commencer ? Donc des fois j'aime bien dire le CERN est à la physique, ce que la NASA est au spatial. Si vous voulez penser qui fait de la physique dans le monde, qui est la plus grande organisation qui fait ça, c'est le CERN et c'est ici à Genève.

Le CERN existe depuis 1954, il a été créé juste au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et à la différence de la NASA, en fait, c'est un effort très, très collectif puisqu'aujourd'hui on a 25 États membres, dix États membres associés et plein de collaborations internationales. On a à peu près 110 nationalités au CERN. Donc ça, c'est tous les États membres, membres associés, qui depuis 70 ans, nous aident et viennent faire des expériences au CERN. Qu'est-ce qu'on utilise comme outils pour explorer l'infiniment petit ? Puisque c'est ça dont on parle, essayer de comprendre comment fonctionne la matière, de quoi sont faites les briques de l'univers. On utilise des accélérateurs de particules, des détecteurs, donc les accélérateurs de particules accélèrent les particules. On fabrique des collisions à certains endroits dans des détecteurs. Vous voyez une image au centre d'un des grands détecteurs du CERN. Et pour étudier les collisions, on a besoin de centres de calcul qui nous permettent d'analyser les données et de reconstruire les phénomènes qui se passent dans les collisions.

Aujourd'hui, au CERN, on a le plus grand accélérateur du monde, déjà, le grand collisionneur de hadrons, le LHC qui est situé à peu près à 100 kilomètres à 500 mètres sous terre en moyenne sur la frontière franco-suisse. Donc le projet dont on parle, le FCC, n'est pas tellement nouveau de ce point de vue-là. Il est plus grand, mais voilà, ça existe déjà. Et donc au LHC, on a quatre grandes expériences, peut-être pour parler un peu de recherche et je vais y venir un peu plus en détail.

La découverte la plus importante - mais c'est un peu le haut de l'iceberg en fait, on fait des découvertes tous les jours au CERN - mais la découverte la plus marquante, c'était en 2012, c'était la découverte du boson de Higgs. Et c'est très important pour ce qui nous occupe aujourd'hui, parce que cette particule, en fait, elle est très spéciale. C'est une particule dont on sait aujourd'hui qu'elle donne à toutes les autres particules leur masse. Et en fait, sans le boson de Higgs, l'univers n'existerait tout simplement pas. Donc c'est ça qu'on essaie de comprendre. C'est un peu la naissance de l'univers, la construction de l'univers et comment les différentes particules jouent un rôle, et en particulier ce boson de Higgs, qui est vraiment une nouvelle particule tellement spéciale. On voudrait l'étudier en détail maintenant qu'on l'a découverte.

Quand on regarde l'univers, on se rend compte qu'il y a beaucoup, beaucoup de questions. Je ne sais pas si vous regardez le ciel peut-être des fois, on a l'impression d'une immensité, c'est une immensité. Et en fait, la manière dont fonctionne l'univers est très liée à aux constituants de la matière. On peut faire un parallèle un peu entre ce que font les accélérateurs avec ce que font les télescopes. Avec un télescope, on va essayer de regarder de plus en plus loin des choses de plus en plus précises dans l'univers. Avec un accélérateur de particules. On va essayer - c'est un peu comme un grand microscope - on va essayer de regarder des choses de plus en plus petites, des briques de plus en plus petites, ces particules dont on parle. Et en fait, ce qui est intéressant, c'est que quand on regarde l'univers ou quand on regarde les particules, on se rend compte qu'on est capable d'expliquer seulement 5 % de l'univers. Le reste, on ne sait pas comment ça fonctionne.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Arnaud il vous reste cinq minutes. Pas cinq minutes, moins d'une minute.

M. Arnaud MARSOLLIER - CERN

Donc juste une image très rapide. On a on a une image de à quoi pourrait ressembler le FCC dont on parle ce soir. On a mis une image un peu pour parler du boson de Higgs. Le boson de Higgs, on l'a découvert, on sait qu'il est là. On a une image un peu floue de cette particule. Et l'idée avec le FCC, c'est de rendre cette image plus nette. C'est un peu comme si on prenait un télescope plus gros. On pourrait voir des détails dans une galaxie. Si on prend un accélérateur plus gros, on va pouvoir voir des détails du boson de Higgs.

Très rapidement le calendrier. On est dans une phase de débat public. Aujourd'hui, la communauté mondiale de physique des particules s'est vraiment exprimée sur le fait que ce serait la meilleure machine à faire, ce FCC, mais la décision interviendra en 2028. Ce sont les États membres du CERN qui se réuniront pour prendre une décision. *[cloche sonore]* Le FCC très rapidement. Je pense que c'est probablement connu, mais 90 kilomètres, un tunnel. Quatre cavernes aussi avec quatre grandes expériences. Donc, quelque chose qui est très similaire au LHC que j'ai décrit, avec huit sites de surface, avec des puits d'accès. Et on parle d'une infrastructure qui est située en moyenne à 200 mètres sous terre. Voilà, je fais très court. La parole est à vous.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci,. Claire...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci. Nous allons très rapidement vous présenter les questions déjà entendues depuis le début du débat concernant les thématiques de ce soir. Donc, ce sont des choses issues des réunions, des rencontres locales et de la plateforme. Oui, je veux bien qu'on passe... Donc, dans les questions entendues sur cette thématique.

Première thématique de la soirée qui est la ressource, les usages, les prélèvements, les rejets en eau. On est vraiment sur des aspects quantitatifs et qualitatifs sur l'eau qui circule, dont il y aura besoin - il y aurait besoin - pour le projet et on s'intéresse à la fois aux phases chantier et fonctionnement. Donc pendant ces deux phases du projet, s'il se fait, il y a des questions autour des besoins en eau. Où serait prélevée l'eau, en quelle quantité, en quel débit ? On parle soit volume soit débit dans les questions. Pour quoi faire ? Quels sont les différents usages ? À quoi servirait cette eau ? Quels seraient les rejets ? Donc où y aurait-il des rejets ? Quelle quantité de rejets, quelle qualité, quelle température de ces rejets ?

En parallèle, quels sont les enjeux sur les territoires qui seraient concernés ? Donc en situation actuelle bien entendu, mais également en situation future, prospective. Par rapport à tous ces enjeux, quels seraient les impacts et les risques que générerait le projet sur l'environnement et sur les autres usages ? Qu'est-ce qu'on en sait ? Donc, quelles sont les études qui ont été réalisées ? Quels sont les suivis ? Qu'est ce qui resterait à mesurer et suivre ? Qu'est ce qui est prévu d'ailleurs en termes de partage de ces données ? Et enfin, quelles sont les réglementations qui s'appliquent ? Quels seraient les suivis et les contrôles qui seraient réalisés, par qui, comment, etc. Donc vous voyez que ça balaye large. Et là nous invitons Sonia Kleiner pour le CERN à venir présenter tous ces éléments de réponse en cinq minutes.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Sur cette question du temps, peut-être l'intention qu'on met derrière. En fait, ce cadencement qui est très rapide, c'est de pouvoir après vous permettre de vous saisir des perches qui sont tendues pendant les interventions. Mais on peut effectivement ne pas être complètement exhaustifs, mais d'approfondir après dans le temps d'échanges.

Mme Sonja KLEINER - CERN

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Mon nom est Sonia Kleiner, je suis en charge du groupe Protection de l'environnement au CERN. Comme mentionné par la CPDP, donc je vais vous présenter rapidement le volet de l'eau. Alors on m'a accordé huit minutes, donc j'espère que vous serez tolérants avec ces limites. L'objectif est vraiment de vous donner une vision sur les approvisionnements, les usages et les rejets, avec les principes retenus en phases de chantier et d'exploitation du FCC.

Donc, tout d'abord, je vais aussi introduire le contexte général, C'est-à-dire mettre en perspective la consommation actuelle du CERN en eau. Donc on consomme moins de 3 millions de mètres cubes d'eau par an, dont la majorité - vous voyez - 99 %, est fournie aujourd'hui par les services industriels de Genève, donc services suisses, dont le pompage est réalisé majoritairement dans le lac Léman. Un seul %, on va dire, est approvisionné sur les sites de surface, comme Arnaud l'a mentionné. Donc vous voyez le grand accélérateur LHC. Donc là effectivement, on a des approvisionnements qui viennent de la Régie des Eaux Gessiennes qui concerne essentiellement des nappes phréatiques.

Un message important, c'est que le CERN a réalisé une réduction de 80 % depuis les niveaux avant les années 2000. Effectivement, on consommait plus de 20 millions de mètres cubes par an. Donc, vous voyez que la réduction est déjà engagée et on va dire, d'année en année, on continue encore à optimiser l'usage. Ça, c'est une information aussi importante à retenir. C'est plus de 50 % pour les besoins de refroidissement du complexe des accélérateurs. Donc on a un premier l'EPS, un deuxième le SPS et finalement le LHC. Donc le message-clé que j'aimerais vous donner, c'est qu'on a déjà une consommation fortement optimisée et qui est dominée par le refroidissement.

Un petit aperçu aussi des rejets actuels, car comme l'a souligné Arnaud, en fait, FCC a certaines similitudes avec le CERN aujourd'hui et notamment le LHC. Donc en termes d'eaux usées, sur l'ensemble des sites, on rejette moins de 500 000 mètres cubes d'eau par an. On a un réseau séparatif depuis l'origine vraiment de la construction de tous les sites du CERN. Et là ce qu'on cible, évidemment, c'est l'évacuation vers les stations d'épuration publiques. Ensuite, on déverse de l'eau directement dans les cours d'eau qui avoisinent les différents sites du CERN. On a aujourd'hui quinze points de rejets qui sont surveillés par quinze stations de mesure qui analysent en continu. On fait également des prélèvements supplémentaires avec des analyses en laboratoire. Donc, on déverse dans huit cours d'eau aujourd'hui, et seul le Nant d'Avril, qui est un cours d'eau sur territoire suisse, reçoit encore des eaux de refroidissement.

Vis-à-vis de ces sites LHC à nouveau qui ont une similitude avec les potentiels futurs sites FCC, on a des débits, comme vous pouvez le voir, entre 1 et 25 m³/heure avec on va dire quelques points qui sont plus élevés, soit parce qu'on a de l'eau de refroidissement, soit parce qu'on a des eaux de drainage, des tunnels. Et je pense qu'on reviendra certainement dans les discussions sur ce point. Important aussi, tous les résultats de notre programme de surveillance sont transmis depuis plus de 20 ans de manière trimestrielle aux autorités des États hôtes. Et on a aussi une cellule technique tripartite, avec la France et la Suisse, dans le cadre d'un comité établi depuis 2007 pour discuter de ces résultats.

Venons-en au FCC. Donc là, c'est très important, évidemment, de distinguer les besoins en eau de la phase chantier et pendant la phase d'exploitation. Donc, en effet, considérant que la phase chantier s'étendrait sur huit ans, l'objectif est évidemment de définir avec les collectivités, quelles sont les capacités d'approvisionnement. Cette démarche va débuter seulement en 2028. Ça sera une association du CERN avec les consultants de génie civil qui ne sont pas encore attribués, on va dire aujourd'hui. On a également des consommations moyennes. Vous voyez ici sites techniques, 600 m³ par mois par site ou des sites scientifiques où on aurait deux puits et deux cavernes, donc des sites un peu plus conséquents.

Pendant la phase chantier, ça représenterait 2 100 m³ par mois par site. Pendant la phase d'exploitation, les besoins évalués à ce stade pour FCC-ee sont de 1,9 million de mètres cubes par an. Ce qu'il faut mettre en perspective, c'est par rapport à la consommation actuelle du CERN. Finalement, qu'est-ce que ça donne ? En fait, on va arrêter le LHC à la fin de 2041. Et au final, par rapport à la consommation actuelle, on aura plus 0,9 millions de mètres cubes par an.

À nouveau l'alimentation. Gardez à l'esprit que c'est essentiellement pour le refroidissement de l'accélérateur. À nouveau, ce sera via la conduite existante du lac Léman, donc pas d'utilisation d'eau de nappe phréatique pour une distribution via le tunnel du FCC. Ensuite, on a l'approvisionnement plus standard des sanitaires en surface des sites et là, l'objectif serait évidemment de se raccorder au réseau d'eau potable local. À nouveau, ce sont des démarches à définir avec les collectivités concernées.

Juste un focus sur les eaux de refroidissement, parce que je pense qu'il y a beaucoup d'interactions, d'interrogations pardon, autour de ce sujet. À nouveau, l'exemple du LHC aujourd'hui, c'est à peu près 1 million de mètres cubes d'eau par an qui sont utilisés pour le refroidissement de cet accélérateur, 60 % de cette eau est évaporée, 40 % est rejetée dans ce cours d'eau mentionné tout à l'heure, qui se trouve en Suisse. Par contre, là, le CERN a un grand projet en cours à l'horizon 2029. On arrête de rejeter cette eau de refroidissement vers le Nant d'Avril grâce à une station de recyclage qui va être implantée sur le site. Donc en fait, ça va vraiment, on va dire, nous permettre d'arrêter les débits en direction du Nant d'Avril.

Pour le FCC, on va dire riches de cette expérience et des actions en cours au sein de l'organisation, l'objectif est vraiment zéro rejet vers les cours d'eau en ce qui concerne l'eau de refroidissement. Aujourd'hui, on n'a pas encore de chiffrage détaillé. Vous voyez ici, on parle majoritairement de compensation de l'évaporation. La station de recyclage, elle, nécessitera la régénération du procédé de recyclage. Mais à nouveau, tous ces chiffres ne sont pas encore figés. Le CERN y travaille actuellement.

Le rejet de l'eau pluviale. On distingue à nouveau la phase chantier de la phase d'exploitation. Au niveau d'un chantier, j'ai envie de dire, ça sera une modalité classique, comme pour des chantiers de génie civil, en fonction des réglementations des États hôtes [*cloche sonore*]. Alors ça c'est les cinq minutes ou c'est les huit minutes ? Oh la la, vous m'autorisez une minute de plus très rapidement.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Et si vous pouvez parler au conditionnel aussi, s'il vous plaît.

Mme Sonja KLEINER - CERN

D'accord. Donc, au niveau... Excusez-moi. Au niveau chantier, voilà, évidemment, encore à préciser, comme je l'ai mentionné avant. Phase d'exploitation, là, on s'aligne aux techniques, on s'alignerait, aux techniques qui sont maintenant plus de privilégier l'infiltration au lieu d'un drainage des eaux pluviales. Quand on parle ici d'eaux pluviales, ça concerne aussi, le cas échéant, les eaux d'infiltration des ouvrages ou encore des terrains de surface. Message-clé : surveillance continue ou périodique comme aujourd'hui.

L'Eau usée. Je ne vais pas m'étaler puisque je n'ai plus le temps. L'objectif c'est un raccordement, que ça soit en phase chantier ou en phase d'exploitation vers les eaux usées. À nouveau, réseau d'eau public. Comme vous pouvez le voir ici sur la carte, on a déjà identifié des potentielles stations d'épuration, mais on doit encore se rapprocher des collectivités pour préciser tout ça.

Un dernier mot sur l'étude d'impact : le CERN va initier le début à mi-2027. Donc ça nous permettra de chiffrer, évaluer, documenter tous les impacts, y compris le volet de l'eau. On a la décision du CERN, du Conseil du CERN, au plus tôt en 2028. Suivront ensuite, on va dire, une première étude d'impact à mi 2029, qui sera finalisée d'ici mi-2030.

J'aimerais juste souligner la stratégie actuelle du CERN en matière de gestion de l'eau. Elle repose sur trois axes : limiter, réduire la consommation d'eau en priorité, recycler l'eau de refroidissement pour qu'il n'y ait pas de rejet vers les cours d'eau, et finalement encadrer tous les autres types de rejets dans des ouvrages adaptés et une surveillance robuste. Merci pour votre attention.
[Applaudissements]

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci. Je vous invite à rester ici. Oui, j'en profite pour préciser qu'une note complémentaire spécifique sur l'eau a été publiée récemment sur le site internet du débat, réalisée par le CERN pour préciser certains des éléments, Je pense que dans la présentation d'aujourd'hui, il y a des choses que vous retrouverez dans la note. J'invite, pour la pluralité des témoignages et des points de vue d'autres intervenants à venir nous rejoindre. Corentin Mele pour la FNE Haute-Savoie, madame Gallina pour la CIPEL, Jean-Yves Machard et Fanny Seyve pour le Syndicat des Usses, Syr'Usses, Stéphane Viallet pour l'État français et Cécile Georget pour le canton de Genève. Nous aurons également un témoignage qui sera sous forme de vidéo tout à l'heure. Ce sera un témoignage du syndicat des Eaux de Rocailles et Bellecombe avec Monsieur Pugin. Oui, je veux bien que vous vous répartissiez, s'il manque des chaises, vous en avez en rab là. Voilà.... Merci. Oui, on avait compté un petit peu trop juste. Donc, je vais donner la parole d'abord à Corentin Mele sur le point de vue de l'association, par rapport à ce projet et les questions qui se posent. C'est moi qui ai la petite télécommande.

M. Corentin MELE – FNE Haute-Savoie

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Alors d'abord, je vous Je vous rappelle brièvement qui on est pour que vous compreniez d'où je parle quand je m'adresse à vous. Donc FNE Haute-Savoie, on est une association de protection de l'environnement sur toute la Haute-Savoie.

Donc, c'est notre rayon d'intervention et d'action, il est sur ce périmètre là ; et on a la spécificité d'être une fédération d'associations. Donc on a la représentativité de toutes les petites associations locales en Haute-Savoie qui adhèrent à notre fédération. L'ADN de FNE, c'est la participation au débat public. Donc merci de nous avoir invité ce soir. On est très vigilant justement à pouvoir avoir la parole dans ce type d'instance.

Du coup, ça me semblait important d'avoir un propos assez généraliste. On m'a demandé de ne pas être trop technique pour que vous compreniez quand on parle de l'eau en Haute-Savoie, de quoi on parle, et en particulier sur le territoire qui nous concerne aujourd'hui, parce que ça permet de comprendre les tenants et les aboutissants du projet et de questionner aussi sa faisabilité.

On est dans un contexte de changement climatique, je ne vous apprend rien. Malheureusement, on a en ce moment l'exemple d'une sécheresse... on est au début d'une sécheresse qui est probablement historique et dans un contexte qui va continuer à s'aggraver d'année en année, qui pose évidemment des questions de pénurie sur la ressource en eau et de fragilité de cette ressource.

Donc, on a une pression, déjà, on va dire, naturelle, même si le changement climatique est d'origine anthropique, mais il engendre des pressions importantes sur la ressource en eau. On a malheureusement la disparition des glaciers et avec eux de moins en moins d'eau douce et des débits d'étiage - donc les débits d'étiage, c'est le minimum d'écoulement dans un cours d'eau - des débits d'étiage qui vont être de plus en plus bas dans nos rivières. Et c'est important de le prendre en compte quand on parle de projets qui sont à échéance 10, 20, 30, 40 ans. On a des risques aussi de crues sur nos territoires, accentués malheureusement par les épisodes de sécheresse et l'artificialisation des sols qu'on connaît aussi sur notre territoire de Haute-Savoie, qui est extrêmement dynamique et très urbanisé.

Ensuite, il y a une autre pression qui s'ajoute sur la ressource en eau, c'est la croissance démographique et la croissance urbaine qui posent la question de l'équilibre - et probablement que d'autres personnes après moi en parleront -

de l'équilibre entre les ressources dont on dispose sur nos territoires et la disponibilité de ces ressources pour nos usages. Aujourd'hui, on a plusieurs territoires en Haute-Savoie qui sont en déséquilibre quantitatif, C'est-à-dire qu'on n'a pas assez de ressources en eau par rapport aux besoins des populations.

Ensuite, on a une pression, parce que l'eau est malheureusement très polluée. Vous avez probablement entendu parler des PFAS. Récemment, il a été aussi question de la pollution du lac d'Annecy par l'abrasion des pneus. L'industrialisation de notre territoire, sa forte dynamisme, aussi touristique et démographique a des impacts sur la ressource en eau, et plus la science avance, plus on se rend compte aussi malheureusement que notre eau est polluée. Et je ne parle pas non plus des pesticides.

Donc c'est aussi une pression qui est sur la ressource en eau et qui pose la question de manière plus générale, toutes ces différentes pressions, de la conciliation des usages dans un territoire qui est extrêmement touristique, qui est le nôtre avec en montagne beaucoup de pastoralisme, les questions d'eau potable et la disponibilité de l'eau pour nos nappes et nos milieux aquatiques.

Maintenant, sur le projet en tant que tel. Ce préambule, il me reste 20 secondes, mais je vais quand même dépasser parce que ça me semble quand même important. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que, malheureusement, le dossier, de notre point de vue, on n'a pas assez de données dans ce dossier-là pour rentrer dans les détails. C'est quelque chose qu'on regrette. Alors, on entend bien que pour faire une concertation, c'est tant mieux si le projet n'est pas ficelé de bout en bout [*cloche sonore*] pour qu'on puisse encore en discuter. Malheureusement, on regrette quand même qu'il y ait beaucoup de questions qui restent encore sans réponses, et pas beaucoup de données sur lesquelles s'appuyer très concrètement pour évaluer les risques, les tenants et les aboutissants environnementaux du projet, notamment en ce qui nous concerne.

Donc, nous, on se pose des questions - mais probablement que ce sera abordé après - sur les interactions du projet du tunnel avec les aquifères. Aujourd'hui, on n'arrive pas à avoir de données qui nous rassurent sur les

potentiels risques que ça peut représenter, avec les impacts potentiels sur les nappes phréatiques, et les impacts sur les ressources locales en eau, que ce soit sur l'eau qui va être prélevée ou sur les risques que peut représenter une nappe qui serait, par exemple, percée. On a aussi des questions sur les risques, plus prosaïquement, de déstabilisation du sol. Effectivement, ça pose question quand on creuse un tunnel gigantesque sous le sol, même s'il est très profond, d'à quel point ça peut déstabiliser nos sols. Nous qui ne sommes pas hydrogéologues ni géologues, on se pose ce genre de questions et on n'a pas les réponses dans le dossier.

Ensuite, c'est la prise en compte du changement climatique. Ça a été mentionné tout à l'heure et ce sera probablement rementionné. Malheureusement, dans le dossier, on a... alors peut-être que je n'ai pas bien lu, mais très peu, voire pas du tout de référence aux recommandations du GIEC d'une part, et au changement climatique d'autre part, et à l'évolution du coup de la ressource en eau sur les territoires concernés, puisque c'est ça qui nous concerne ce soir, on a des territoires qui sont déjà en stress hydrique, On a un projet qui peut avoir toute la légitimité scientifique qu'on veut, ça va accentuer la pression sur la ressource en eau, qu'on le veuille ou non.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Si vous pouvez conclure, s'il vous plaît.

M. Corentin MELE – FNE Haute-Savoie

Donc, très rapidement ensuite, on se pose d'autres questions, c'est sur, évidemment, la gouvernance locale de l'eau et les questions d'aménagement du territoire. Nous, comme notre ADN, c'est la concertation, on a la chance de pouvoir siéger dans de nombreuses instances où il est question de la ressource en eau et on voit les efforts des élus, des techniciens des territoires, pour essayer de gérer cette ressource de la manière la plus pérenne et intelligente possible, en conciliant tous les usages.

Et là, on a un projet qui arrive un petit peu par le haut, on va dire, et on se pose évidemment la question de la compatibilité de ce projet avec toute cette gouvernance locale de l'eau - en tout cas pour la partie française. Et puis aussi tout ce qui a été décidé dans les plans locaux d'urbanisme par les élus locaux, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux aussi, puisque c'est un projet qui n'était absolument pas prévu dans les plans de développement des territoires. Donc, ça, ça nous pose aussi grandement question.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Vous avez besoin d'un certain nombre d'informations et de données pour pouvoir comprendre davantage les tenants et aboutissants, pour reprendre vos termes et donc les enjeux et les risques.

M. Corentin MELE – FNE Haute-Savoie

Tout à fait.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Le tout avec une vraie dimension territoriale globale. Donc, comment ce sera travaillé avec les acteurs locaux qui...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

On se pose des questions sur... Aujourd'hui, on parle beaucoup de l'artificialisation des sols, on voit la fragilisation que ça engendre sur nos territoires. On a des territoires pas très loin d'ici qui sont en feu. On a des territoires qui sont de plus en plus fragiles. Donc, dans quelle mesure le projet du CERN ne va pas aggraver, ou en tout cas accentuer cette fragilité de nos territoires, à la fois face au changement climatique, à la raréfaction de la

ressource en eau et aussi la croissance démographique de notre territoire. Donc ça nous pose beaucoup question. Et la question, notamment sur l'artificialisation, on n'a pas trouvé de données très précises sur la quantité de sols qui serait artificialisée. Et puis si ça rentre dans les objectifs ZAN - zéro artificialisation nette du gouvernement. Voilà.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Nous cherchons encore un candidat ou candidate au respect du temps. Mais merci beaucoup. [*Applaudissements*] Madame...

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Juste sur la question du temps, en fait, c'est du temps pris sur l'échange avec le public. Donc nous on est un peu dans un rôle qui est un peu ingrat, là, si on vous arrête, mais s'il vous plaît, respectez le temps, ça permettra de respecter le temps d'échanges à venir après avec le public.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Donc, Madame Galina, pour nous faire part un petit peu des enjeux vu du point de vue du lac.

Mme Nicole GALLINA - CIPEL

Alors je vais annoncer que ça va être un peu plus de trois minutes, mais parce que je ne savais pas si je devais intervenir sur la première ou la deuxième partie, donc ça va être un peu plus long. Donc d'abord, je suis donc secrétaire général de la CIPEL. La CIPEL, c'est une instance de gouvernance internationale et intergouvernementale qui était donc fondée pour préserver les eaux du Léman, donc le Léman et tout son bassin versant.

Donc le regard que nous posons, le regard que nous portons sur le Léman est vraiment en train de changer. Longtemps nous avons considéré l'eau comme une ressource abondante, ce n'est plus le cas. Au cœur du territoire de la CIPEL, qui couvre 10 000 km² entre la France et la Suisse, le Léman est la plus grande masse d'eau douce d'Europe occidentale, avec quasi 9km³ d'eau stockée. Un patrimoine exceptionnel, mais pas une ressource infinie, donc une ressource hautement stratégique.

Le changement climatique frappe particulièrement les régions alpines. La Suisse est déjà réchauffée de près de trois degrés depuis l'époque préindustrielle. Les eaux du Léman - comme vous voyez sur les graphiques ici également - se réchauffent, impactant tous les écosystèmes entiers. Le véritable défi n'est plus seulement le changement climatique, c'est la vitesse à laquelle il s'accélère. Nous parlons souvent de notre région comme un château d'eau d'Europe. Pourtant, les sécheresses de 2003, 2015 et 2018, 2022, 2023 et aujourd'hui, montrent que cette réalité évolue. Les glaciers fondent. Les travaux de modélisation que nous avons menés à la CIPEL montrent que les apports en eau au Léman baissent d'une manière importante. Le débit mensuel moyen diminue de 20 à 40 % au Port du Scex, donc à l'entrée du Léman, où on a 80 % de l'eau qui arrive entre 13 et 33 degrés à l'exutoire du Léman, tandis que l'évaporation pourrait augmenter de plus de 20 degrés... 20 % d'ici la fin du siècle. Donc, on parle à l'horizon de 2100.

Des scénarios défavorables. Dans les scénarios défavorables, le niveau du Léman pourrait même s'abaisser de 25 % en été, malgré la régulation actuelle au barrage du Seujet.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

De 25 cm ou %, Madame Gallina ?

Mme Nicole GALLINA - CIPEL

25 cm. Le Léman est donc un réservoir sous pression. Mais le défi ne concerne pas seulement la quantité de l'eau. Le fonctionnement même du lac est en train de se transformer : réchauffement des eaux, brassage hivernal incomplet, diminution de l'oxygène dans les profondeurs, perturbation de la circulation des nutriments internes, fragilisation de la biodiversité et toute la chaîne alimentaire. Ce sont eux qui sont garants d'un écosystème résilient.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Si vous pouvez aller vite sur les éléments généraux et ...

Mme Nicole GALLINA - CIPEL

Assumer le volume et la disponibilité de l'eau potable, mais aussi des autres usages, devient donc un enjeu central. Les territoires doivent déjà encadrer plus strictement les prélèvements de l'eau potable pour l'irrigation, avec des interdictions temporaires en période d'étiage. La CIPEL rappelle que l'usage prioritaire du Léman doit rester l'alimentation en eau potable, avec un traitement le plus simple possible. En phase d'exploitation, le FCC-ee porterait la consommation totale de l'eau au CERN, autour de 3,9 millions de mètres cubes par an, soit environ 1 million de mètres cubes de plus qu'aujourd'hui, ce qui est équivalent [*cloche sonore*] à peu près à 5 % des prélèvements annuels du Léman pour l'eau potable pour environ 50 millions d'habitants.

En phase chantier, les ordres de grandeur cumulés restent inférieurs au million de mètres cubes sur toute la durée des travaux, ce qui peut, à l'échelle du lac, être petit, mais concentré dans les bassins et des nappes déjà sous tension. Dans un contexte où la demande de l'eau potable, de l'irrigation va continuellement augmenter, ou d'autres projets utilisent déjà le lac pour des réseaux de froid urbains, on doit veiller à ce que l'eau du Léman reste utilisable, vivante en quantité suffisamment et en qualité compatible avec l'eau potable, les milieux aquatiques et les usages futurs.

Le deuxième axe de la CIPEL, qui est donc inscrit au plan d'action, c'est de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, particulièrement face aux pollutions invisibles. Les suivis annuels depuis plus de 20 ans montrent que le Léman contient déjà un large spectre de micropolluants : pesticides, résidus de médicaments industriels, métaux dont une majeure partie, ne peut pas être éliminée par les stations d'épuration. Une fois dans l'eau, ils restent dans l'eau.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Si vous pouvez en venir aux effets éventuels du projet. Merci.

Mme Nicole GALLINA - CIPEL

Oui, je vais faire très vite. La phase chantier du FCC ne travaillerait donc pas avec des matériaux neutres, mais avec des excavations potentiellement chargées en hydrocarbures, en métaux, en additifs du chantier, susceptibles d'être lessivés par des pluies intenses tel que prévu dans un climat futur, puis rejoindre les rivières des nappes et encore le Léman. Voilà.

Maintenant sur la troisième et dernière stratégie d'adaptation qui est inscrite dans le plan d'action de la CIPEL. Dans un bassin versant déjà sous tension, l'enjeu est de maintenir des milieux aussi naturels que possible, revitalisés avec une biodiversité capable d'encaisser les événements extrêmes d'été plus secs et plus chauds. Aujourd'hui, les territoires investissent dans l'adaptation, donc la renaturation des cours d'eau et des berges, des corridors écologiques, création d'espaces verts pour garder un paysage proche de son fonctionnement naturel.

Notre responsabilité est de préserver les milieux aquatiques et naturels, de limiter les pressions sur les cours d'eau et les zones humides et de faire en sorte que tout grand projet s'adapte à un territoire plus chaud, plus sollicité et fragilisé.

Donc pour conclure cette phrase, le message est très simple : l'eau doit vraiment devenir une priorité de toutes nos décisions. Notre véritable eau bleue n'est pas infinie ni acquise. Et je vous laisse un peu lire le reste parce que je cours du temps. [Applaudissements]

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci bien. Donc, des enjeux pour le lac, déjà sous pression, donc des enjeux en termes quantitatifs et qualitatifs. Même question sur le bassin versant des Usses. Qu'en est-il de votre point de vue sur votre territoire ?

M. Jean-Yves MACHARD – SYR'USSES

Oui. Bonjour. Jean-Yves Machard, président du Syr'Usses, le syndicat de Rivières des Usses. On va présenter à deux voix avec la directrice Fanny Seyve. Moi, je vais plutôt vous parler un peu du syndicat qui est une collectivité qui exerce des compétences dans le milieu aquatique, la prévention des inondations et la ressource en eau et la qualité de l'eau. C'est une compétence que les communautés de communes nous ont transférée en 2020.

Le syndicat a été créé en 2007. On a bientôt 20 ans d'existence et on porte plusieurs actions avec l'Agence de l'eau, le Département, sur la préservation de la ressource en eau et surtout sur le grand cycle de l'eau et sur les milieux aquatiques. Nous, on a un petit... on n'a pas un avantage, mais on a un petit point d'avance, on a un petit coup d'avance par rapport à certains syndicats et à certains territoires. C'est qu'en 2017, on a déjà lancé un PTGE sur la ressource en eau et donc il y a eu un bilan, là, dernièrement et on lance notre deuxième PTGE à l'automne.

Donc les Usses c'est 47 kilomètres de cours d'eau et plus de 411 kilomètres de cours d'eau cumulés avec les affluents, 36 000 habitants, 48 communes. Et on a un territoire rural qui est plutôt dominé par l'agriculture. Et on a des rivières

qui sont naturellement de type torrentiel et fluvial, et qui sont très, très sujettes aux sécheresses.

Donc, on va vous parler un petit peu du point qui nous interpelle un peu, c'est le point Marlioz-Cercier. Et sur les points techniques, je vais laisser la parole à ma directrice.

Mme Fanny SEYVE – SYR'USSES

Merci. Bonjour à tous et à toutes. Donc nous, on va avoir une présentation très locale et on ne va pas forcément répéter ce qui vient d'être dit. Donc on vous emmène vraiment sur le bassin versant des Usses qui est un bassin versant vulnérable, dans le cadre du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique de l'ensemble du fleuve Rhône, et qui nécessite déjà de fortes adaptations au changement climatique.

Donc nous, clairement, depuis plus de dix ans, on est identifié comme déficitaires entre des ressources très limitées sur le territoire du bassin versant et des usages qui sont supérieurs. Et ça, c'est à la fois, on va dire, la tendance, c'est que cette disponibilité de la ressource, elle s'accroît en période d'étiage que nous vivons actuellement, puisque nous sommes sur le bassin versant des Usses en arrêté sécheresse de niveau 3 sur 4, donc niveau renforcé. Donc ce qu'il faut comprendre, c'est que le territoire du bassin versant des Usses, s'est déjà concerté pour qu'en période d'étiage, l'ensemble des usages ne doit pas dépasser 1 420 000 m³ d'eau. Et ça, c'est déjà extrêmement difficile de le faire entre l'eau potable, l'agriculture.

Donc c'est aussi un milieu très fragile sur le phénomène d'eutrophisation avec une forte dégradation de la qualité. Donc on a nos projections de baisse de débit que vous pouvez voir affichées : moins 15 % de débit en 2050 et jusqu'à moins 40 % de débit dans la rivière d'ici 2100. Et tout ça est accentué par la population qui augmente puisque nous sommes sur un territoire attractif et une augmentation des usages, forcément, dans cette période critique de l'été que nous vivons. Tout ça dans le cadre du changement climatique.

Donc nous, on considère que le CERN est un industriel qui n'était pas forcément prévu dans nos projections de développement et nos projections dans le cadre de la consommation d'eau et aussi sur les rejets.

Et on sait aujourd'hui qu'il va être intégré, dans notre projet de territoire pour la gestion de l'eau, comme un acteur qui va être autour de la table avec tous les autres, notamment sur ces questions de sobriété, d'économie et de consommation. Nous, aujourd'hui, dans la note qui nous a été transmise, on a un point de vigilance [*cloche sonore*] sur le chantier et sa consommation précise en eau brute, en eau potable à la fois et en rejets. Donc ça, c'est important qu'on puisse se projeter pendant les huit années.

Et en phase d'exploitation, donc on sait que l'eau brute de refroidissement va venir, donc du Léman et qu'il n'y aura aucun rejet dans le milieu naturel pour l'instant. C'est un point qu'on pourrait qualifier de positif en tout cas. Et sur la partie, nous Cercier-Marlioz, on va avoir un site technique de huit hectares avec une consommation en mètres cubes qui nous a été annoncée. Donc on a essayé de vous montrer des équivalents habitants. Donc, si on prend 55 m³ par an par personne - ça, ce sont des données nationales françaises - mais nous, sur le bassin versant des Usses, on est plutôt à 120 m³ par an pour un foyer de trois ou quatre personnes. Donc ça ferait plutôt 200 personnes. Donc en gros, on aurait 200 personnes en plus qui consommeraient avec ce point. Et les rejets des eaux usées, les sanitaires, nous on imaginait peut-être dans la station d'épuration de Marlioz, mais finalement c'est marqué « à définir » dans votre note. Donc on a besoin d'un éclairage. Et pour les eaux pluviales, infiltration le plus possible dans les sols. Voilà. Merci. [*Applaudissements*]

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci beaucoup. Nous sommes en train de rogner sur le temps d'échanges.

M. Jean-Yves MACHARD – SYR'USSES

Moi je voudrais, je voudrais juste conclure en... pardon. Je voudrais juste conclure en quelques secondes, puisqu'on parlait tout à l'heure de

concertation et de relationnel avec le CERN. Nous, dans le cadre de notre PTGE, dont je vous parlais tout à l'heure, qui va démarrer à l'automne, dans les COPIL, le CERN figurera dans les instances du COPIL du PTGE, pour justement parler de tout ce qui... tout ce qui a trait à l'eau. Voilà.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci. Les deux derniers points de vue peut être, sans rentrer dans les détails, Monsieur Viallet et Madame Georget sur le cadre réglementaire. Oui, le cadre réglementaire qui s'appliquera côté France et côté Suisse, ce sera juste après la vidéo, comme ça je vous laisse réfléchir au timing pour garder des temps d'échanges. Une petite vidéo rapidement sur le témoignage de monsieur Pugin, le syndicat des eaux Rocailles Bellecombe. Merci Nicolas pour le rappel.

M. Lucas PUGIN – Syndicat Rocailles et Bellecombe

Bonjour Lucas Pugin, donc je me présente, je suis le président du syndicat de Rocailles et de Bellecombe. Donc qu'est-ce que le syndicat de Rocailles et Bellecombe qu'on appelle le SRB ? C'est un syndicat de communes qui regroupe une trentaine, 30 communes, entre le haut de la Vallée Verte et la commune de la Chapelle-Rambaud, donc un territoire assez étendu qui trouve le point bas de son territoire aux alentours du nœud de Findrol de la commune de Nangy, de Contamine, dans une zone qu'on appelle la zone Arve aval.

Donc le syndicat public de Rocailles et Bellecombe a en charge la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées sur ces communes. Et la question qui se pose dans le cadre du projet du CERN concerne surtout, évidemment, la consommation d'eau potable. Donc, pour resituer un petit peu les consommations qui nous concernent, le syndicat SRB, c'est environ 55 000 habitants, 22 000 abonnés, 22 000 foyers, donc, et une ressource en eau qui est diverse, qui va des captages au niveau de... plutôt sur les hauteurs, donc sur le plateau des Bornes, ou sur le Salève, ou sur les Voirons, ou en Vallée verte. Donc un certain nombre de captages qui permettent de fournir

une grosse moitié de la ressource, et l'autre ressource étant des puits de forage qui sont sur la nappe de Scientrier. Donc la commune de Scientrier, tout à côté de l'autoroute, au bord de l'Arve, dans cette zone de la basse vallée de l'Arve.

Le syndicat SRB, c'est à peu près 3 millions de mètres cubes d'eau qui sont fournis à nos abonnés chaque année. Voilà. Donc ça c'était pour situer un petit peu le contexte ressources en eau, une ressource qui est de qualité, et qui est pour l'instant abondante et qui ne présente pas de problème de pénurie, à part quelques petits secteurs de montagne en période de grosse sécheresse. Mais globalement on a une bonne ressource en eau.

Donc on a plusieurs questions qui se posent dans le cadre de ce projet. La première, c'est concernant les besoins en eau du projet, que ce soit en phase chantier qui durera à peu près huit ans de ce qu'on nous annonce - peut-être à confirmer dans le détail pour le puits de Nangy - mais au niveau de ce chantier qui sera quand même relativement assez long, on nous annonce un besoin en eau et puis on nous annonce aussi un besoin en eau pour l'exploitation, C'est-à-dire pour la phase quand le chantier sera terminé. Donc là aussi on se pose un certain nombre de questions. Et puis il y aura une deuxième question sur L'hydrogéologie.

Donc si je passe à la première question, ces besoins en eau au niveau du chantier, on nous annonce environ 4 700 m³ d'eau par mois de consommation. Donc faut voir que pour nous, ça représente, si on regarde les consommations moyennes, 4 700 m³ par mois, c'est à peu près l'équivalent de 750 logements. Donc, ça veut dire que pendant huit ans, c'est comme si on avait tout d'un coup 750 logements qui atterrissent sur le territoire. Donc, 750 logements, c'est 3,5 % d'augmentation de population, *one shot*, d'un coup. Et effectivement, c'est à peu près deux fois l'augmentation de population - un peu plus même - deux fois le taux d'accroissement annuel de notre secteur qui se situe autour de 1,5 %, on va dire, d'augmentation de population par année. Donc, pour ce chantier, une question, c'est : Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens, Quel est le réel besoin en eau ? Pourquoi on a

besoin d'autant d'eau sur un chantier ? Alors on a on a une petite idée, c'est probablement pour réaliser des bétons, pour excaver de la terre.

Enfin, il y a sûrement tout un tas de bonnes raisons, mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens de trouver une autre eau qui serait de moins bonne qualité, qui ne nécessiterait pas une qualité qui est celle de l'eau potable, et qui permettrait de réduire cette consommation en eau. Parce que nous, évidemment, 750 logements qui arrivent comme ça, c'est en tout cas quelque chose qui n'est pas prévu dans nos schémas directeurs et ça pose question.

Ensuite, quand on passera à la phase d'exploitation, là, c'est 5 000 m³ par année. Donc ça correspond à peu près à 50 logements qui, dès la première année, arriveront, en une fois, voilà, puisque cette consommation sera, j'imagine, régulière sur la durée de l'utilisation du projet. Donc là, c'est 0,25 % d'augmentation de population, c'est à peu près 20 % de ce qu'on consomme, d'accroissement de population sur une année. Donc, c'est moindre, effectivement, mais c'est quand même un chiffre qui n'est pas négligeable. Voilà.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci Monsieur Pugin. Le premier à respecter le timing en l'occurrence. Monsieur Viallet, est-ce que vous voulez bien nous expliquer le cadre réglementaire ?

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Je vais tenter de tenir le temps. Donc Stéphane Viallet, je suis Directeur de projet auprès du préfet de région, donc à la préfecture de région

Auvergne-Rhône-Alpes. Mes missions sont assez simples. C'est deux aspects : assurer pour le compte de l'Etat l'accompagnement du porteur de projet pour qu'il prenne bien en compte les enjeux des territoires et le respect de la réglementation, c'est ce qui m'amène à me présenter devant vous ce soir, au titre notamment de la réglementation sur l'eau.

Alors la petite... Pourquoi une réglementation sur l'eau ? Ça a été largement développé, je ne vais pas revenir dessus, parce que l'eau, c'est une ressource vitale, bien sûr, qui est potentiellement menacée - ça a été bien explicité - par les pollutions, les usages et le changement climatique, et je le détaillerai un petit peu après, la France s'est dotée d'un ensemble d'outils réglementaires pour atteindre trois objectifs principaux : à la fois préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau, garantir un accès équitable à l'eau pour tous les usages, domestiques, agricoles, industriels - industriels c'est le terme consacré par la réglementation, en gros, les autres activités - et puis bien sûr protéger les écosystèmes aquatiques : rivières, lacs, nappes phréatiques et zones humides. Là aussi, ça a été présenté.

Le cadre réglementaire. Je vous ai refait un petit historique quand même pour vous dire que ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je me suis attaché à garder les aspects réglementaires qui ont encore des - comment dirais-je - de l'influence sur la réglementation en vigueur, notamment au titre du Code de l'environnement tel qu'il est encore construit aujourd'hui. Donc, c'est 92. Ça, c'est le fondement de la politique de l'eau, c'est la loi sur l'eau. Ensuite, comme beaucoup de réglementations, notamment de réglementations environnementales, la France a décliné une directive européenne qui est très importante sur la question de l'eau, qui est la Directive-cadre sur l'eau. Elle porte très bien son nom parce que c'est elle qui cadre en fait un certain nombre d'objectifs que je détaillerai après. Et la déclinaison française s'est basée notamment sur ce texte fondateur de l'Europe.

Ensuite, une loi très importante aussi qui est la Lema, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qui instaure une modernisation de l'eau et aussi de la

gouvernance de l'eau. Il y a des acteurs de la gouvernance. J'aimerais en dire un mot parce que du coup, il y a à la fois la façon de traiter le sujet en tant que tel et de le préserver, mais aussi d'assurer cette gouvernance de l'eau dont les syndicats mixtes - et le Syr'Usses est un représentant.

Et puis le Plan national, beaucoup plus récemment, le Plan national de gestion des ressources en eau, le PGRI, qui lui est venu en fait stabiliser, consolider, affiner certains aspects, certaines ambitions, des réglementations déjà en vigueur. C'est le dernier acte législatif qui a été pris par la représentation nationale. De mon point de vue, il est moins fondateur. Mais il est quand même important. Et bien sûr... alors c'est le cadre réglementaire, les SDAGE sont des outils, ce sont des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Nous sommes dans le SDAGE Rhône-Méditerranée, le très grand bassin versant du Rhône, dont le lac Léman bien sûr, est le principal fournisseur. Et ces schémas sont révisés tous les dix ans avec des objectifs précis, particuliers et des plans locaux.

Qui met en œuvre ces actions ? D'abord, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, qui est l'agence qui active un certain nombre de dispositifs et qui est garante, au travers de sa planification, de l'atteinte des objectifs que j'ai évoqués en première diapositive. Les collectivités territoriales - on en a une ici - qui exercent la compétence GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Ça a été un petit peu évoqué par Madame sur la question, notamment liée au changement climatique et les évolutions qui font que le risque inondation a tendance à augmenter. Donc, elle gère ces deux aspects là. Et puis toute une série d'établissements publics. Nous, ici, l'Office de l'eau et de l'outre-mer. L'outre-mer, c'est pas forcément ici mais en tout cas, c'est pour vous dire qu'il y a d'autres établissements publics qui gèrent ces sujets-là.

Les principaux outils : le SDAGE et sa déclinaison locale, qui est le SAGE. La présidente du SAGE de l'Arve, qui est le seul SAGE du département, est présente dans la salle, je la salue à nouveau. La réglementation Police de l'eau. C'est-ce que je vais détailler tout de suite après. C'est le cœur de la réglementation. Et aussi taxes et redevances, parce que du coup, il y a un principe fondateur en France sur toutes les actions et tout ce qu'on mène, c'est le principe fondateur, c'est « l'eau paie l'eau ». Voilà. Donc, je ne sais pas si on aura l'occasion d'en reparler dans les échanges, notamment vis-à-vis de la mise en place d'actions spécifiques.

Le cœur du sujet de la réglementation, c'est la nomenclature Loi sur l'eau. La nomenclature Loi sur l'eau est définie dans un article du Code de l'environnement. Et ce qu'elle fait - et ça, si vous devez repartir avec quelque chose, c'est ça - c'est qu'elle définit ce qu'on appelle les installations, ouvrages, travaux et activités qui peuvent, qui ont un impact sur les milieux aquatiques, que ce soit cours d'eau, nappes phréatiques, zones humides, drainage, tout ce qui a trait à l'eau rentre dans cette rubrique-là : installations, ouvrages, travaux, les IOTA. L'objectif... la réglementation, elle est construite comme ça, c'est de déterminer si un projet est soumis à une procédure de niveau, déclaration autorisation avec des effets de seuil - je vous en parlerai après - et cette nomenclature, elle est organisée autour de cinq grands titres que je vous indiquerai à voir, qui classent les travaux selon leur nature et les milieux qu'ils sont censés impacter.

Quand vous avez un porteur de projet et potentiellement des impacts [*cloche sonore*] - c'est bientôt la fin - sur les milieux aquatiques, on engage ce qu'on appelle une procédure d'autorisation. Donc là, c'est vraiment la réglementation qui se met en œuvre avec une autorisation environnementale unique. Ça se passe comment ? Première étape, dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale. C'est le pétitionnaire qui le dépose auprès des services de l'Etat qui en sont les instructeurs, au sens large. Et il intègre – ça c'est important - tous les enjeux environnementaux : la forêt, les espèces protégées, tout. C'est pour ça qu'elle a le terme d' « unique ». Ce dossier, une fois qu'il est complet, instruit par une enquête publique avec un

rapport d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête, selon l'ampleur de l'enquête publique considérée.

Et il est ou pas institué par arrêté préfectoral d'autorisation, qui intègre l'ensemble des prescriptions spécifiques qui sont imposées aux porteurs de projet pour limiter les impacts dans une démarche qu'on appelle *éviter-réduire-compenser* - démarche ERC. L'Etat a des exigences au terme de la réglementation sur... de démonstration comme quoi le porteur de projet a évité les impacts, il les a réduits et quand il ne peut pas éviter ou réduire, comment il s'engage à les compenser avec des niveaux de compensation très complexes et très variés, selon les impacts procédés.

Et sur la base de cette autorisation, ou du défaut d'autorisation - vraisemblablement, on est face à un porteur de projet qui déposera un dossier d'autorisation si le projet devait advenir - c'est le respect des prescriptions qui auront été prises dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Voilà, la diapo, je...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Est-ce qu'on peut la garder pour les questions ?

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Cette diapo ? Alors j'avais l'ambition de ne pas vous la présenter.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci.

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

C'était pour vous montrer simplement que tout ça est très complexe. Cinq minutes, c'est une gageure de vouloir dire que... je n'ai pas la prétention de vous avoir tout expliqué, mais en tout cas, vous dire que ce projet, si encore une fois il devait advenir, rentrerait dans un champ d'analyse et d'expertise - et c'est l'objet de ce petit logigramme - d'une analyse de l'ensemble des services de l'Etat compétents et concernés en vue d'une possible délivrance d'autorisation pour mise en œuvre effective des travaux. Merci pour votre attention. Moins de deux minutes... [Applaudissements]

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci, Monsieur Viallet. Qu'en est-il côté Suisse ? Merci Madame Georget.

Mme Cécile GEORGET - Etat de Genève

Oui. Bonjour. Donc je vais prendre la parole. J'ai le privilège de terminer et de pouvoir faire très synthétique, puisque beaucoup de choses ont été dites avant moi. Je me présente avant toute chose. Donc, Cécile Georget, je travaille pour l'Etat de Genève, plus particulièrement à l'Office cantonal de l'eau et je dirige l'activité de surveillance de la protection, surveillance et protection, pardon, des eaux et des milieux aquatiques. S'il y a trois messages-clés... on ne m'entend pas bien. Je remonte le micro... s'il y a trois messages-clés, peut-être, que je peux amener en complément de ce qui vient d'être dit : l'État, je pense qu'on peut le dire pour les deux États, ne sont pas là pour défendre le projet, ils sont là pour défendre l'intérêt général. Ça a été mentionné, l'eau est une priorité stratégique. C'est la responsabilité des États d'en garantir une gestion qui soit durable et équilibrée et qui se partage entre usages. C'est la responsabilité des États d'anticiper les tensions futures, de hiérarchiser les usages en temps de crise autant que de besoin.

Pour ça, une petite particularité à Genève, la nouvelle loi sur les eaux cantonales vient d'être approuvée. Elle est entrée en force le 4 juillet, donc il y a quatre jours. Elle institue une Commission consultative de l'eau. Cette commission aura notamment vocation à faire des propositions au Conseil d'État pour pouvoir hiérarchiser les usages et répondre à tous les points que

je viens de vous citer précédemment. Le deuxième message clé, c'est que le FCC est évidemment un projet d'ampleur, s'il a lieu. Il va donc être instruit avec un niveau d'exigence maximal, d'autant plus maximal qu'on a bien vu qu'il y a une réglementation française spécifique, il y a aussi son équivalent suisse. Donc, le projet, le requérant va devoir réussir à passer toutes les étapes réglementaires utiles pour les deux pays pour voir son projet autorisé. Le CERN, en tant que maître d'ouvrage, est soumis aux mêmes règles que n'importe quel autre maître d'ouvrage. C'est vrai aussi quand, par exemple, l'Etat de Genève porte des travaux, il se soumet lui-même à ses propres règles. Ça semble assez intuitif. C'est toujours utile de le redire.

Le rôle de l'Etat, c'est bien d'exiger toutes les informations qui peuvent être nécessaires pour évaluer le plus objectivement possible les impacts du projet et permettre une décision qui soit la plus éclairée possible. Les procédures de l'Etat, elles sont taillées pour toutes les phases de vie d'un projet. On a des procédures pour les phases de conception, on a des moments de consultation - preuve en est ce soir - on a des moments de réalisation... des procédures pour les phases de réalisation qui sont particulièrement sensibles, et évidemment des procédures de suivi en phase d'exploitation. Un exemple vous a été donné tout à l'heure par le CERN avec le Comité tripartite sur l'environnement, qui a été institué il y a de nombreuses années, et qui nous permet, année après année, d'améliorer, de réduire les effets des activités du CERN sur l'environnement des deux pays hôtes.

Troisième et dernière idée-clé. J'espère que je suis encore dans le timing, apparemment oui... Le FCC, s'il a lieu, c'est un usage de l'eau en plus, ça a été dit, je conclurai un peu avec cette vision-là, c'est donc bien à replacer dans une vision plus large de gestion de la ressource. C'est aussi le rôle des États de faire cet exercice-là, de remplacement à une échelle qui est beaucoup plus large.

Ça a été mentionné, on est dans un contexte de dérèglement climatique, il y a de très nombreux usages sur le territoire, certains sont prioritaires. Je pense

que tout le monde ici s'accorde pour dire que l'alimentation en eau potable ou le soutien des milieux naturels sont des usages prioritaires de l'eau. Ce sont des usages vitaux. Les besoins sont évolutifs. Pour l'instant, les perspectives sont plutôt d'une diminution - je parle pour le canton de Genève - des besoins en alimentation, en eau potable, mais par contre d'une hausse des besoins pour l'irrigation par exemple, ou pour le refroidissement des bâtiments. Le système est donc vaste, il est complexe, ça a été mentionné, et surtout il est franco-suisse. C'est important aussi de le dire. La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman a été représentée.

On peut s'appuyer sur une coordination et une coopération entre les deux États autour de l'eau, qui est instituée dans le temps. Ça fait des décennies qu'on travaille main dans la main pour essayer de gouverner du mieux possible cette ressource en eau et de la préserver et de pouvoir la transmettre pour les générations futures.

En conclusion, ça va être parfait... En conclusion, l'État ne décide pas à partir de convictions, mais selon des expertises, des procédures robustes et exigeantes et une responsabilité envers l'intérêt général. On peut, je pense, maintenant ouvrir le temps des questions. En tout cas, j'en ai fini pour mes propos. *[Applaudissements]*

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci et bravo Madame Georget. C'est en effet le temps des échanges et je pense que... Merci beaucoup de votre patience. On va enfin pouvoir prendre vos questions dans la salle et dans le *chat*. Nicolas, je te laisse la main.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

On va prendre 30 minutes de questions pour... Alors comment ça va se passer ? On va prendre trois questions à la suite ou remarques. On va vous demander deux choses. C'est de vous lever pour les caméras, pour que les personnes puissent vous suivre et puis voir les personnes qui prennent la parole, et de cibler un intervenant : à qui s'adresse la question ? Donc on va prendre trois questions dans le public ici et ensuite des questions du *chat* - où on me dit qu'elles sont nombreuses - et on alternera de cette façon entre la salle et puis le live internet.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

On peut peut-être proposer aux intervenants d'avoir des réponses extrêmement concises. En tout cas, tous ceux qui ont dépassé.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Voilà. Et d'aller direct, au fait, à la réponse. Et voilà. Donc on peut commencer le temps de questions, je vois une main qui se lève et j'inviterai aussi les personnes qui sont nouvelles aussi dans le débat de prendre la parole. Donc voilà.

M. Claude BARBIER - Participant

Bonsoir Claude Barbier, donc je suis élu sur le territoire, à la communauté de communes du Genevois. Donc la question s'adresse au CERN. Donc on a parlé de l'eau essentiellement autour du Léman, mais je vois quand même... ma question concerne donc une éventuelle tranche supplémentaire de centrale nucléaire ou une fraction d'une centrale nucléaire nécessaire pour alimenter le CERN. Quid de l'eau nécessaire au refroidissement de ladite centrale ou portion de centrales nécessaire ? Merci.

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Bonjour. Jean-Paul Burnet...

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

On va peut-être... on va prendre trois questions à la suite et puis on vous laissera répondre. Alors je vois une main qui se lève et puis une autre main là-bas. Donc on prendra les trois. Trois hommes. Donc on invite vraiment les femmes à prendre la parole à la prochaine séquence.

M. Robert BURGNIARD - Participant

Bonjour, J'étais content de voir la dernière doc du CERN parce que c'était un peu *light* dans les documents sur l'eau. Il y a eu un rapport parlementaire intéressant, un sénateur, un député, ou l'inverse, de l'Office parlementaire d'évaluation des projets scientifiques.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Est-ce qu'on peut juste vous demander de vous présenter ?

M. Robert BURGNIARD - Participant

Pardon, Robert Burgniard, Haut Savoyard, né à Annecy, 24 ans à Saint-Julien, 26 ans à Annemasse trois mandats 18 ans, conseiller municipal et au bureau du SM3A, à la fin au bureau du SAGE. Donc c'est un vrai sujet, c'est merci à la Commission nationale. Ce rapport parlementaire, il dit que l'eau est un sujet de crispation. Donc c'était important qu'on ait ce débat ce soir. 1,9 million de mètres cubes c'est comme dans les supermarchés, c'est jamais, c'est toujours avec les neuf, mais c'est 1 million de mètres cubes supplémentaires par rapport à une situation qui était très explicitement donnée par la CIPEL et par le Syr'Usses. C'est-à-dire que ce projet industriel, il se fait dans un territoire donné, dans un espace-temps donné. l'Espace-temps, C'est-à-dire un endroit où il y a une démographie. Il y avait 300 000 quand j'avais dix ans en

Haute-Savoie et 300 000 habitants, 330 000, il y en avait en 99, je suis parti de Saint-Julien, il y en avait 630 000 et maintenant il y a 880 000. On ne sait pas où on s'arrête.

Donc les besoins en eau sont considérablement augmentés. On dit, par exemple : il faut aller puiser dans le Rhône. Dans le document sur le FCC, j'ai été stupéfait. En novembre 2023, le président de la République est venu spécifiquement à Genève pour dire : Ouvrez les robinets, il faut lâcher de l'eau du Léman dans le Rhône, on n'a pas assez d'eau, notamment pour nos centrales nucléaires. Et là, j'apprends qu'il y a 3 millions effectivement qui sont pris dans le lac Léman. Donc, effectivement, on ne peut pas... Il peut perdre beaucoup d'eau dans le Rhône. Et là on va en prendre 1 million de plus. Un peu dans le lac Léman, je n'ai pas compris, ce n'est pas encore clair, dans le Rhône et dans l'Arve.

Donc on a un vrai problème d'eau dans ce territoire. Et je ne comprends pas qu'on puisse amener un projet qui non seulement n'économise pas l'eau - je rappelle qu'il y a un plan national sur l'eau pour économiser 10 % de la consommation d'eau d'ici 2030, 4 ans, on n'y arrivera pas et encore plus après.

Donc le CERN en plus veut prélever plus d'eau, mais il veut plus d'électricité au Bugey. Bugey qui a une centrale nucléaire qui a dû s'arrêter à cause de la canicule. Beznau à Berne aussi, c'est arrêté. Je rappelle que c'est 25 degrés en Suisse. C'est 20 ? c'est combien ? vous savez, en France, pour arrêter ? c'est 28 degrés. Les poissons français, la faune benthique, elle a de la chance, avec un passeport français, elle peut supporter trois degrés de plus que ce que permet la réglementation suisse, qui est quand même assez importante je trouve. Sur l'environnement, ils sont très souvent un pas avant la France. Et donc je ne comprends pas. Il y a une aporie, une impossibilité d'avoir plus d'eau à prendre pour avoir plus d'électricité par le CERN, pas par le Bugey... pour le CERN. Donc c'est un vrai problème.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Est-ce que vous.... terminez de façon très synthétique, s'il vous plaît ?

M. Robert BURGNIARD - Participant

Pardon ? On tape beaucoup dans la nappe genevoise... que ce soit la CCG, de Saint-Julien ou Annemasse Agglo. Il y a un tel problème, notamment sur la CCG. Je parle des territoires que je connais le mieux. Contamine-Sarzin. On n'a plus le droit de construire parce qu'il n'y a plus d'eau. Donc il y avait environ un peu moins de 1 million de m³ par an prélevés par la CCG dans la nappe Genevoise, ce qu'on a vu au tout début. Et il y a eu une demande qui a été conclue en 2025, de passer à 2,5 millions, C'est-à-dire que la CCG n'arrive pas à amener de l'eau à son territoire. Elle n'arrive pas.

Annemasse Agglo... Pour terminer, Annemasse Agglo a voulu suivre un peu et passer, la demande est passée de 2 millions à 2,5 millions. On va prendre en tout 5 millions à la partie française et Annemasse Agglo en retard dit on va aller chercher de l'eau dans le Léman. Donc il faut construire toute une infrastructure et ça urge parce que vu la démographie, on n'arrive pas à apporter assez d'eau au territoire. Et donc là, comment présenter un projet pareil qui non seulement n'atténue pas l'eau suivant le plan national, la prise d'eau, mais va encore en consommer bien davantage. C'est une agression contre ce territoire. *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. On va prendre une troisième intervention. Il y avait.... Voilà. Monsieur avec le bristol rose. Oui.

M. Aurélien MEYER - Participant

Merci pour ce débat passionnant. Je me présente, je suis juste citoyen. Aucune présentation particulière. Alors déjà, c'est un débat passionnant cette

question de l'eau et je suis très heureux d'être là et de l'entendre. Je vais juste faire un peu mon « écolo emmerdeur » ce soir, parce que ce serait génial qu'on ait ce débat-là à chaque fois qu'on achète des fraises espagnoles au mois de mars ou qu'on achète un nouveau téléphone portable ou une nouvelle voiture. Cet impact sur l'eau, on l'impose à d'autres pays qui ont aussi leurs propres problèmes et on leur fait subir des problèmes et on leur demande de les résoudre eux-mêmes.

Donc ma question sera plus brève : si par hasard, scénario de science-fiction : on est en 2050, on a eu un hiver très sec, on a quelques semaines de canicule, 45 degrés, un truc qu'on n'a jamais vu, bien sûr. Et le CERN doit pomper l'eau pour refroidir son anneau, avec la ville de Genève ou la ville d'Annemasse ou etc. dit : Bien non, en fait, l'eau on va la garder pour arroser nos patates ou pour remplir nos robinets.

Alors déjà, est-ce que par exemple le canton ou une autorité peut interdire un tel prélèvement ? Alors ça c'est la première question. Et puis si elle le fait, que fait le CERN si on lui bloque une partie de son alimentation en eau ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Donc question du cumul avec les centrales nucléaires et une question de coordination avec les autres usages en temps de crise que je complétera en disant : Est-ce qu'en temps de crise, en temps de sécheresse, on peut couper l'eau du CERN ?

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Oui. Alors bonjour. Jean-Paul Burnet, je suis en charge de la conception de l'accélérateur. Alors, au niveau de la consommation électrique, aujourd'hui le CERN, il prend le mix énergétique. On n'a pas de contrat particulier avec la centrale du Bugey, on a un contrat avec EDF sur un mix énergétique. Et la politique du CERN, c'est d'augmenter la part du renouvelable dans son approvisionnement. Donc aujourd'hui, on va avoir 10 % de solaire et vous

voyez que le solaire en été, c'est très intéressant parce que ça permet de réduire la production des centrales nucléaires. Donc on peut avoir des synergies entre le renouvelable et les centrales nucléaires. Et, en cas de difficultés, notamment avec les fleuves, passer sur beaucoup plus de renouvelables et de relâcher cette tension sur la disponibilité de l'eau. Donc la consommation du CERN au niveau électrique n'a pas... notre souhait, toute la recherche et développement que nous faisons sur la conception de cette machine, c'est de minimiser cette consommation énergétique. Il faut savoir que les accélérateurs ne sont pas des très bons systèmes parce que, principalement pour pouvoir créer les conditions pour faire circuler un faisceau de particules, il faut alimenter un certain nombre d'équipements qui doivent être refroidis, mais qui ne donnent pas forcément de l'énergie aux faisceaux, mais donnent des conditions pour réaliser la trajectoire circulaire des particules. Donc l'électricité, on a...

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

L'électricité sera abordée pendant une réunion scientifique spécifique. On va creuser ce sujet.

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Mais je voulais juste clarifier qu'on n'a pas de contrat avec les centrales nucléaires et qu'on profite du mix énergétique, que ce soit en Suisse ou en France, puisqu'en fait le mix énergétique, c'est aussi l'hydraulique, l'éolien et le solaire en France. Donc la consommation d'eau, elle est aussi liée à la consommation électrique, et le CERN est un laboratoire de physique des particules et notre mission n'est pas prioritaire. Donc, en cas de crise énergétique - comme nous avons déjà eu le cas pendant les précédentes années, pendant la guerre en Ukraine ou le Covid, etc. - le CERN a un plan pour passer en mode de réduction de consommation, pour permettre au réseau français de se stabiliser et de fournir l'énergie aux charges critiques qui sont les utilisateurs d'autres industriels ou le public pour le chauffage.

On peut imaginer à l'avenir que... pour l'instant, le seul, la seule limitation qu'on a aujourd'hui, c'est la consommation électrique où on a des plans prévisionnels avec EDF et on s'adapte à la disponibilité de l'électricité. On peut imaginer la même contrainte avec l'eau, c'est-à-dire s'il n'y a pas de disponibilité d'eau, qu'on réduise l'activité du CERN et qu'on réduise nos prélèvements. Donc le fonctionnement de l'accélérateur peut-être planifié en fonction des disponibilités des ressources. Ça, c'est à mon avis, le point positif, c'est qu'on ne va pas aggraver la situation. En cas de canicule, on peut se mettre en *standby* et attendre que les ressources soient à nouveau disponibles.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Dans vos prévisionnels, si on parle du changement climatique, puisqu'il en a été question ici, est-ce que vous vous projetez en termes de temps de fonctionnement dans un 2050, 2070, par rapport aux projections actuelles ?

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Donc, dans la conception des équipements, bien sûr, on inclut le réchauffement climatique, donc les systèmes devront fonctionner avec des températures moyennes plus élevées. Ce qui n'est pas encore défini, c'est le mode opératoire, parce qu'en fait vous avez des paramètres qui sont la disponibilité de l'électricité et de l'eau. Et en fait, aujourd'hui, on fonctionne plutôt par rapport à la disponibilité électrique, parce qu'on sait que le réseau électrique est très tendu en hiver, parce qu'il y a deux à trois fois plus de consommation en hiver qu'en été. Et en été, on est en surcapacité électrique parce que vous avez les énergies renouvelables, le solaire, et une consommation qui est faible. Donc en fait, la stratégie du CERN, jusqu'à

présent, c'était deux fonctionnalités. Quand l'électricité est largement disponible et de facto à très abordable au niveau financier.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Avec du coup une eau qui est moins en abondance.

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Donc maintenant, pour l'avenir, le plan opérationnel est à discuter, à discuter en fonction de ces disponibilités eau, électricité.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

OK. A quel moment dans les études ? Du coup c'est très court. Ces éléments-là en fait, vous les aurez en termes de prévisions à fournir au public ou dans les études d'impact. Si le projet se poursuit ?

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Oui, Alors pour l'instant, on a déjà fait des... on a ce qu'on appelle un agenda d'opération du projet. Donc on prévoit de fonctionner huit mois par an et quatre mois, notamment pendant l'hiver, où on est à l'arrêt. Voilà. Après, on peut introduire dans ce calendrier, en phase été, des réductions d'opérations liées aux disponibilités, par exemple de l'eau.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Question fermée : vous le ferez dans vos études ?

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Oui, ça on peut le faire. Tout à fait. Pour moi, c'était un excellent exercice d'avoir toutes ces contraintes qui nous sont fournies et on peut les intégrer dans le plan opérationnel des machines et optimiser le fonctionnement en fonction de la disponibilité des ressources.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

OK, vous avez des questions au niveau du *chat* ? Véronique, est-ce que tu peux nous relayer ce qui se dit sur le live internet ?

Mme Véronique MOREL - CPDP

Oui, il y a beaucoup de choses qui se disent en ligne. Donc si je vous fais un compte rendu un petit peu par thème. Donc, beaucoup de discussions autour des prélèvements en eau par rapport à l'évolution de la ressource. Donc là on a le dernier intervenant du CERN a parlé du réchauffement climatique par rapport aux installations de refroidissement, mais on va dire que dans le *chat*, les discussions tournaient plutôt autour de la disponibilité de la ressource en eau avec les alertes sécheresse, etc. Et la surconsommation - donc, je cite les personnes - qui serait occasionnée par le nouveau collisionneur et des propositions également. Donc il y a des questions : Y a-t-il des scénarios dont vous venez de répondre, inclus dans le projet ? Les personnes dans le *chat* allaient même jusqu'à 2100, étant donné la durée de vie que pourrait avoir le projet de collisionneur. Et beaucoup de discussions aussi qui suivent sur les usages cumulés et le partage des ressources en eau. Donc ça, c'est peut-être des questions qui pourraient s'adresser aux services de l'État ou aux collectivités ou aux syndicats des eaux. Comment est-ce qu'on va allouer en fait, la ressource en eau ? Je vous cite certains

intervenants dans le *chat* : Qui sera prioritaire ? Les habitants, le CERN, l'agriculture ? La hiérarchie des usages est indispensable à fixer avec les tensions sur l'eau.

Il faut démontrer la compatibilité du projet avec le Plan de gestion de la ressource en eau, évaluer les conflits d'usage entre l'eau potable, l'agriculture, les milieux naturels, les besoins industriels. Et en fait, c'est l'idée que l'eau est un bien commun et doit être gérée dans l'intérêt général, dans un contexte surtout de changement climatique. Donc c'est une question essentielle pour plusieurs intervenants. Et du coup, clarifier un petit peu cette gestion des priorités.

Et pour le CERN, des propositions, une discussion qui a eu lieu entre deux personnes sur le *chat* : Puisque la ressource en eau se raréfie en été dans la région, est-il envisageable pour le CERN de réaliser l'arrêt de maintenance annuel pendant la période estivale au lieu de l'hiver ?

Une autre personne répondait : Oui, l'arrêt annuel est calé sur la capacité du réseau électrique. Ce que vous venez d'expliquer, Monsieur, pour le CERN. Et derrière, la réaction c'était : Et pourquoi pas caler cette maintenance plutôt sur la consommation d'eau, si cette ressource devient plus critique que la ressource énergétique électrique, pardon, pour le collisionneur ?

Voilà pour déjà quelques questions. Il y a eu beaucoup d'échanges. J'ai gardé quelques questions - je précise pour les personnes du *chat* - pour la séquence numéro 2 qui traitera des ressources en eau et de l'hydrologie, parce que je vois que j'ai eu des questions là-dessus, donc je ne les relaie pas mais je les garde pour après.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

OK, alors qui gère la question des effets cumulés ? Qui décide des priorités ? Qui gère les usages prioritaires en temps de crise et anticipe les arrêts du côté français ? Et côté suisse aussi peut-être ?

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Oui bien sûr, on a convenu de... vous voulez peut-être commencer d'ailleurs ? Ça me permet de dire que dans les phases d'autorisation que j'évoquais tout à l'heure, le pétitionnaire devra justement faire la démonstration des usages déjà présents, des consommations planifiées dans le cadre de ses utilisations et définir avec les acteurs de l'eau - mais je laisserai les acteurs de l'eau peut-être compléter le propos - pouvoir définir et anticiper surtout de potentiels conflits d'usages, en sachant qu'il y a une gouvernance de l'eau - c'est ce que je disais tout à l'heure - qui existe également. Monsieur le président le rappelait, c'est qu'autour de la table, il y a une gouvernance de l'eau où il y a les représentants des différents usages de l'eau, et c'est notamment vrai au sein du SAGE de l'Arve - je ne veux pas minimiser les autres syndicats mixtes - mais avec une commission locale de l'eau dont c'est le cœur d'activité.

Donc, pour dire que sur la base de la réglementation française, 1 : le pétitionnaire devra répondre aux questions qui ont été posées là. Donc, en tout cas, c'est très bien de les avoir posées parce que, du coup, ce seront des attendus réglementaires et 2 : la gouvernance de l'eau au cas par cas aussi viendra préciser, amender et peut-être alimenter aussi les réflexions du CERN sur ses besoins futurs. Voilà.

Mme Cécile GEORGET - Etat de Genève

Oui, et peut-être pour compléter, côté Suisse, je vous ai parlé de cette Commission consultative de l'eau qui va être établie. On avait un petit peu de retard dans le sens où on n'avait pas de commission liée à la ressource en eau qui existait jusqu'à maintenant. C'est le cas, elle va être instaurée cet automne, et c'est une des premières missions qui va lui être confiée que de travailler sur cette hiérarchie des usages. C'est vrai qu'on est justement en train de faire un pas vers une approche différente, qui sort un peu de cette vision de châteaux d'eau et d'eau abondante pour aller vers un partage raisonné, durable, qui tienne dans la durée. Donc, je ne peux pas préjuger des

décisions ou des propositions qui seront faites au sein de cette commission et des décisions qui seront prises par les conseillers d'Etat par la suite. Mais en tout cas, c'est vraiment un travail qui commence.

Maintenant, il y a déjà beaucoup d'idées qui existent, mais donc voilà pour le côté Suisse, le mécanisme qui va être fait de façon très large sur le côté multi-usages, répondre aux besoins de chacun. Peut-être juste une précision : on a aussi un Plan directeur d'approvisionnement en eau potable qui, lui, évalue des tendances et des besoins pour le futur, pour lesquels on est en capacité de répondre et d'anticiper l'émergence de projets. Le FCC en est un. Il y a d'autres émergences de projets sur l'eau potable qu'on intègre dans ces documents de planification et qui nous permettent de ne pas nous retrouver complètement démunis quand des nouveaux requérants viennent nous solliciter avec des idées ou des usages qui sont nouveaux.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

OK, donc les acteurs locaux. Si le projet se poursuit - je vous remercierai de parler toujours au conditionnel du projet qui n'est pas décidé - si le projet se poursuit, les acteurs locaux vont être fortement mobilisés. Que ce soit le Syr'Usses, le SAGE, le canton de Genève et toutes les instances partenariales. Question sur la variabilité, on en a parlé tout à l'heure, est-ce que... Question fermée du coup : Est-ce que la variation d'activité du FCC s'il se réalise pourrait être calée sur la ressource en eau plutôt que sur la disponibilité électrique ?

M. Jean-Paul BURNET - CERN

Alors c'est les deux parce qu'on a besoin des deux. Donc sans électricité, on ne peut pas fonctionner, sans eau, on ne peut pas fonctionner. Donc il faudra intégrer les contraintes des deux, des deux sources.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Alors on va reprendre les questions et remarques du public. Donc, il y avait une personne qui levait la main ici et je vois deux femmes qui lèvent la main. Donc gardez... trois femmes ! Fantastique.

M. Yves BESSON - Participant

On peut y aller ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Oui, Allez-y, allez-y !

M. Yves BESSON - Participant

Bonjour Yves Besson. Je suis producteur de lait à Nangy, Je suis aussi élu sur ma commune et je suis élu Chambre. Je vais essayer de ne pas faire mon agriculteur de base puisqu'on avait l'écolo de base. On aura l'agriculteur de base. Je vais reprendre les mots de mon... je peux dire collègue de FNE. C'est rare que FNE et l'agriculture s'entendent, mais souvent on a pas mal de points communs. C'est vrai que je vais vous dire exactement la même chose que lui, en tout cas sur un thème qui n'a pas du tout lieu d'être aujourd'hui, parce que ce n'est pas le thème, mais c'est sur la consommation du foncier agricole. On sait que... la consommation du foncier agricole en Haute-Savoie est très, très excédentaire. On souffre de ça.

Et ma crainte, hormis les 40 sites, les 50 hectares et tout ce qui va venir derrière, c'est que la gestion de l'eau, on va créer à nouveau des éléments - bassins de rétention, canalisations, station d'épuration - qui va encore être toujours grevée... La fonctionnalité des exploitations agricoles est votre garde-manger, parce que je vous rappelle quand même qu'on ne s'amuse

pas que sur des tracteurs. La fonctionnalité de l'agriculture, c'est de vous donner à manger tous les jours.

Moi, je voulais vous donner aussi quelques chiffres parce qu'on en a beaucoup vu. La consommation d'eau pour le département de la Haute-Savoie, c'est à peu près entre 5 et 7 millions de mètres cubes pour l'agriculture. Alors, c'est un chiffre qui est énorme, mais que ce chiffre est énorme. Vous faites trois expériences par jour. Alors peut-être pas aussi intéressantes que l'expérience du CERN, mais trois expériences par jour : matin, midi et soir, vous mangez. Et je pense que c'est important de considérer que l'eau aussi, elle a un usage agricole. La semaine dernière, à la réunion sur les dépôts de matériaux, j'avais un collègue avec moi. Il a posé une question, mais vu que ce n'était pas le thème du débat, il m'a dit : Si tu y vas, repose la question. Donc pour lui, je vais la reposer. Il me disait : Moi je suis maraîcher, je vais faire des prélèvements d'eau. On est en arrêté sécheresse depuis un mois et j'ai rempli un formulaire de 45 pages qu'on m'a envoyé quatre fois parce que ce n'était jamais bien.

Voilà, aujourd'hui je peux enfin prélever de l'eau. J'ai l'OFB qui vient me contrôler. Si jamais je ne suis pas dans les clous, c'est amende. Est-ce que quand le CERN sera en chantier ou en fonctionnement, l'arrêté sécheresse s'appliquera pour eux ? Ça c'est ma première question.

Après encore quelques chiffres, j'ai vu quelques chiffres tout à l'heure, un hectare à peu près, c'est 3 000 à 5 000 m³ d'eau maximum selon la culture, pour vous nourrir toujours, par an. J'ai vu que sur un site sous le chantier, c'était un peu plus de 2 000 m³ par mois. Donc, moi je dis depuis longtemps, il faudra choisir à un moment s'il faut manger ou commencer à manger son portable, son goudron ou peut-être l'anneau du CERN, je ne sais pas, mais il faudra qu'on fasse un choix. Parce que qu'est-ce qu'on va laisser à nos enfants ? Parce que moi, comme vous, c'est pas un scoop, on va tous mourir. Il y en a qui arrivent derrière, il faut leur laisser un peu d'eau, de nature, un élément pour manger.

Et puis je finirai juste parce que pour rigoler, il y a une phrase bien connue. Parce que quand on entend tous les intervenants, on a l'impression que l'eau

est comme les dépôts de matériaux, c'est un petit truc là en plus, c'est en plus, c'est pas grave, c'est en plus, une phrase qui dit : c'est la dernière goutte d'eau qui fait déborder le vase. Là, je me demande si ce n'est pas la dernière goutte d'eau qui va le vider. *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

OK, donc on est sur les effets cumulés et la question de l'équité et de l'application des arrêtés sécheresse au CERN. Question ou avis de ce côté-là ? Madame ? Et oui, on me fait aussi dans l'oreillette en fait, c'est qu'il fait très chaud toujours, on vous rappelle qu'il y a des carafes à l'arrière de la salle. Parlez bien dans le micro... changez le micro. Merci.

Mme Laurence SCHULER - Participante

Oui. Bonjour madame Schuler, je suis citoyenne bénévole auprès du Syr'Usses depuis près de dix ans sur justement la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau. J'ai écouté donc avec intérêt toutes vos informations. J'ai noté que la décision serait signée en 2028 par rapport à ce collisionneur, et le prévisionnel sera acté à la mi-2029. Donc je pose déjà cette question : Est-ce qu'on ne met pas la charrue avant les bœufs ? C'est-à-dire on décide d'abord et ensuite on voit le prévisionnel ? Je trouve que les réponses ne sont pas très claires avant la signature de 2028. Qu'est-ce qui nous garantit la neutralité de l'État et des services publics ? Le CERN, lui, va travailler sur la naissance de l'univers et la matière noire. Alors que nous sommes en pleine interrogation sur notre autonomie en eau potable. Est-ce que ce projet a tout son sens actuellement ? *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Une autre main levée à droite de la salle s'il vous plaît.

Mme Véronique MULLONI - Participante

Bonjour Véronique Mulloni, citoyenne en Haute-Savoie. Je travaille dans les métiers de l'eau, mais je n'ai absolument rien à voir ni avec le CERN, ni avec des syndicats, ni... juste citoyenne. Voilà, moi j'ai deux petites questions techniques. On a beaucoup parlé de prélèvement d'eau et de rejet dans l'environnement, mais sur l'actuel projet du CERN, sur l'actuel collisionneur, il y a eu quand même pas mal d'accidents, enfin d'accidents, de problèmes techniques sur la nappe phréatique qui mettait trop de pression sur le tunnel. Et donc il y a des failles qui ont été créées dans le milieu karstique pour justement évacuer cette eau. Et cette eau, c'est l'eau de l'aquiclude et c'est l'eau, c'est notre eau potable, c'est l'eau de la nappe phréatique qui sert au pompage pour l'eau potable.

Et je me demandais si dans le prévisionnel, ces accidents qui étaient déjà importants sur l'échelle actuelle, ça va être répercuté au niveau proportionnel sur la faisabilité du projet ? Est-ce que ces accidents sont prévus ? Parce qu'on parle de drainer la nappe phréatique et donc du coup de diminuer la ressource en eau en plus du prélèvement et des problèmes de rejets.

Ma deuxième question, c'est par rapport au rapport de synthèse du CERN qui était en lien avec le débat de ce soir ou sur le dessin du prochain collisionneur - enfin du projet - il y a huit puits d'aération et deux de ces puits ne rejettent pas la même quantité d'eau. Et donc je me pose la question parce que c'est un réseau, c'est une maille, et normalement les puits d'aération devraient être identiques, les huit puits. Je n'arrive pas à l'expliquer au niveau hydraulique et donc j'aimerais bien savoir s'il y a une explication ou si c'est parce que ces deux puits d'aération qui vont rejeter de l'eau sont sur des communautés de communes qui sont un peu plus, comment dire, petites, avec moins de ressources que les six autres. Et qu'est-ce que ça va être dans la réalité ?

Est-ce que les prélèvements et les rejets seront identiques que les huit puits ? C'est quoi l'explication ? En fait c'est ça qui me pose question. Je vous remercie. [Applaudissements]

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Je crois qu'il y avait une dernière main levée d'une dame ici en jaune. Et puis on va passer la parole aux réponses.

Mme Marie TROUILLET - Participante

Bonsoir et merci pour toutes ces présentations. C'était assez clair. Marie Trouillet. Je suis habitante sur Minzier, donc une commune qui est concernée et j'ai une question très naïve. Donc ce projet nous a été présenté en conseil municipal, je crois, en 2022, il me semble, et je me posais déjà cette question naïve qui est : Est-ce que, en fait, le CERN, vous avez défini des seuils par rapport aux critères financiers, par rapport au volume d'eau, par rapport aux déblais, par rapport à tous les critères qui sont concernés ? Est-ce que vous avez défini des seuils qui permettent de dire : bon, là, on est en train dépasser le seuil acceptable. Et du coup, le projet, en fait, il vaut mieux l'abandonner.

Moi, je connais bien quelque chose qui s'appelle le piège abscons - alors je voudrais pas être sorti de la salle. Ce n'est pas le piège à cons, c'est bien le piège abscons. Est-ce que quelqu'un sait ce que ça veut dire le piège abscons ? Le piège abscons, ça veut dire qu'on a déjà tellement investi d'énergie, de temps dans un projet qu'on est incapable d'aller en arrière et de se dire : non, là on va vers quelque chose de catastrophique. Donc voilà, j'aimerais savoir réellement si on a défini par rapport à ces critères des seuils et si ces seuils sont atteints. Vous avez sûrement passé beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent, d'argent aussi public Mais c'est OK - pour moi en tout cas, je ne sais pas si c'est partagé par les habitants - mais c'est OK de se dire on arrête là. [Applaudissements]

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Alors sur la question pour les nappes phréatiques, on va aborder la question dans la deuxième séquence. Donc vous aurez la réponse. Donc moi j'entends la question, peut-être très vite, il y a des questions qui s'adresse notamment aux États : Quelle est l'équité arrêté sécheresse ? Est-ce que ça s'applique aux CERN comme aux autres ? Première question.

Deuxième question : les décisions du CERN arrivent - ce sont des questions récurrentes qu'on retrouve en fait de réunion en réunion - des décisions 2028 sont prises par le CERN, mais avec des études qui ne seront pas finies. Et du coup se pose la question de cette cohérence de calendrier. Et derrière, ce qu'a ramené Madame, c'était la question des seuils de faisabilité. Est-ce qu'à un moment il y a des choses qui peuvent ne pas être acceptables pour le CERN, donc qui s'adressent à la fois au CERN et puis à l'État ? Et la question technique des puits d'aération ? Merci d'être très direct dans vos réponses, s'il vous plaît.

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors, je vais peut-être commencer par rapport à la décision 2028. Il s'agit vraiment d'une décision politique des États membres du Conseil du CERN qui est à différencier avec l'autorisation environnementale des États hôtes, la Suisse et la France. Comme j'ai mentionné dans la première présentation, le CERN initie une étude d'impact à partir de mi-2027 et une première version sera établie d'ici mi-2029. Donc forcément un dialogue et un engagement, une concertation avec les collectivités locales, les fournisseurs d'eau, va avoir lieu autant pour la phase chantier que pour la phase exploitation.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Est-ce que le CERN se fixe ses propres seuils d'acceptation de faisabilité du projet par rapport aux ressources ?

Mme Sonja KLEINER - CERN

Donc le fait d'avoir réalisé l'étude de faisabilité, c'était vraiment une demande du Conseil du CERN. Et il est évident que maintenant qu'on a évalué ces premiers chiffreages, il y a un travail d'optimisation en cours en interne. Alors, on n'a pas de seuils formels, mais vous voyez bien, par rapport à des chiffres qui ont été annoncés dans le DMO et les chiffres qui vous sont présentés aujourd'hui, il y a déjà des différences et on travaille plutôt sur l'optimisation que sur une augmentation. Et à nouveau, j'insiste pour le volet de l'eau, la priorité déjà aujourd'hui au sein de l'organisation, c'est réduire la quantité d'eau qu'on utilise. Et ça va bien au-delà de l'eau. On a toujours trois objectifs prioritaires, c'est l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'eau. Et ça, c'est pleinement intégré déjà dans le projet FCC.

Par rapport à l'approvisionnement vis-à-vis des puits techniques ou scientifiques, là où vous avez vu des différences. Donc en fait, ce n'est pas les rejets, là, je crois qu'on a vraiment mentionné aussi dans la note explicative que tous ces volumes ne sont pas encore établis.

On a donné des indications, effectivement, sur les usages, donc refroidissement et sur les usages plus sanitaires classiques sur les sites. Il y a de la variabilité en fonction de la de la taille des sites, effectivement, qui sont visibles aujourd'hui. A nouveau, c'est une approche plutôt conservatrice et les chiffres vont être amenés certainement à évoluer et on va travailler que ce soit dans le bon sens, C'est-à-dire toujours dans la réduction.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Sur les questions de neutralité de l'État, des États, des régulateurs en tout cas, et sur l'équité entre les usagers.

Mme Cécile GEORGET - Etat de Genève

Sur les questions de neutralité de l'État. Il y a une réponse qui vous satisfera ou ne vous satisfera pas, c'est : l'État est là pour préserver l'intérêt général, selon des pesées d'intérêts qui sont multiples et qui vont avoir trait à plein d'aspects différents. On parle ce soir de l'eau. Moi je suis spécialisée sur l'eau, pas sur l'ensemble des aspects qui ont trait à des projets de cette ampleur là. Ce sont des fonctionnaires et ce sont des experts techniques qui vont instruire ces dossiers. Dans la phase instruction - en tout cas, je parle pour l'Etat de Genève - dans la phase d'instruction, les politiques n'interviennent pas.

Ce sont les services qui instruisent et qui rendent une note de service, avec justement tous les éléments qui vont pouvoir venir éclairer les impacts, leurs effets multiples sur d'autres politiques publiques potentielles, etc. Et ça, ensuite, ça remonte à des échelons de négociations politiques. Quand on en est à la phase finale de dire oui ou non à un projet de cette ampleur-là. Mais donc, voilà le premier niveau de réponse que je peux vous donner.

Après, sur l'équité de traitement, je l'avais dit dans mon propos initial, le CERN est un maître d'ouvrage comme les autres, et en ce sens, son dossier va être instruit avec la même exigence que pour tous les projets d'ampleur qui peuvent avoir lieu sur un territoire.

C'est vrai pour la construction d'une route, c'est vrai pour la construction du rail, c'est vrai pour les constructions de stations d'épuration. En fait, c'est quelque chose qu'on retrouve pour tous les grands projets. Voilà les deux idées-clés que je peux développer dans un temps assez court, et je laisse mon homologue préciser les choses pour le côté français.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Donc ces notes, elles sont publiques ou elles sont internes au service ? Ces analyses que font les services de l'État ? Mais j'imagine que c'est des deux côtés, en fait, de part et d'autre de la frontière.

Mme Cécile GEORGET - Etat de Genève

Alors, elles sont internes au service.

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Beaucoup de similitudes avec les actions réglementaires qui seront menées en France. C'est ce que je disais tout à l'heure, c'est sur la neutralité, c'est la même chose. C'est des services techniques qui instruisent - qui instruiront, qui instruiraient - le dossier.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci.

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Service ! Et de fait, cette instruction, de toute façon, elle fera l'objet d'une enquête publique à laquelle vous retrouverez l'intégralité du dossier, l'avis des services de l'État, l'avis de l'autorité environnementale.

Enfin, et ça, ça sera disponible à tout un chacun. Donc, sur la question de la neutralité et de la transparence, sachant que in fine, la décision administrative, si elle devait advenir elle aussi, pourrait faire l'objet, si une personne, une association ou une personne physique, personne morale, jugeait, estimait plutôt, que la réglementation française n'avait pas été respectée, donc en intégrité - au-delà d'ailleurs des conclusions que le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête, c'est sa charge principale n'aurait pas relevé, admettons - eh bien, il pourrait pourvoir du contentieux auprès des instances administratives compétentes. Voilà. Donc, ça, c'est le premier point.

Pour répondre sur la question des usages de l'eau qui ont été évoqués, notamment sur la phase chantier, en termes d'autorisations, bien sûr,

d'autorisations « chapeau » environnementales, un peu « chapeau », mais toutes les autres activités nécessaires, notamment pendant la phase chantier, devront faire l'objet d'autorisations spécifiques. Je pense à des consommateurs d'eau en phase chantier, par exemple, centrale à béton. On sait que les centrales à béton, ça consomme de l'eau. Elles devront elles aussi déposer un dossier qui intégrera un certain nombre de prescriptions. Et comme d'autres activités industrielles, quand il n'y a plus d'eau, elles sont soumises aux restrictions, comme toutes les autres activités. Donc voilà, j'espère que je suis très clair, c'est : pas de passe-droit, c'est application de la réglementation comme pour les autres. Voilà.

Et sur la question de la décision de la France, sauf si vous voulez... je peux en dire quelques mots ou... ? La France décidera donc vis-à-vis des 25 États membres en 2028. Mais là, c'est peut-être au CERN aussi de préciser les choses. Tout ne sera pas signé. En tout cas pour l'État français. Le projet passera devant les instances de représentation de la France pour dire oui ou non à ce projet. Donc il y aura encore... ce n'est pas le CERN tout seul qui va décider. La France aussi sera mobilisée en tant qu'État hôte pour pouvoir donner son avis sur ce projet.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Avant la fin des études d'impact, pour cet avis-là, dans le cadre de la décision.

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

En tout cas, oui, enfin et vis-à-vis des études d'impact qui ont été évoquées, les problématiques de temporalité. En tout état de cause, pour toutes les autorisations que j'ai évoquées là, il faudra que le CERN ait produit toutes ces études, mis sur la table tous les chiffres pour que l'instruction puisse avoir lieu

ou tout du moins, même avant l'instruction, pour que le dossier soit déclaré complet. Ce sont des attendus réglementaires. Le CERN devra les produire.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Je vais vous demander du coup aux différents intervenants de regagner la salle. Et on va commencer la deuxième séquence sur les problématiques relatives aux ressources en eau souterraine et à l'hydrogéologie. Merci. Merci à vous. Qui va être introduite par... Oui, une première vidéo du président du SRB. Qui va lancer la séquence... ou non ? C'est toi qui commences ou.. ? c'est monsieur Pugin. La vidéo de Monsieur Pugin... Est-ce que c'est bon pour l'équipe technique ? On me fait... Oui.

M. Lucas PUGIN – Syndicat Rocailles et Bellecombe

Je vous l'avais dit, on se pose au niveau du syndicat SRB une seconde question en ce qui concerne L'hydrogéologie. Donc on n'a pas le détail technique de l'ouvrage Tunnel. Enfin, j'assimile ça un tunnel, mais le projet CERN, c'est un anneau, donc c'est un gros tunnel qui va passer en sous-sol. À quelle profondeur ? Donc, on a probablement des éléments que je n'ai pas. Mais ce qui nous préoccupe et qui nous questionne au niveau du SRB, c'est, fatalement, à un moment donné, cet ouvrage creusé en sous-sol va passer sous notre nappe stratégique de Scientrier qui, je le rappelle, fournit un peu moins de la moitié de la ressource en eau de nos 22 000 abonnés. Donc comment on va se comporter ? On sait que quand on creuse en sous-sol, on peut avoir une perturbation, un changement de comportement des nappes.

On le voit nous régulièrement, quand on fait ne serait-ce qu'une tranchée pour raccorder une villa ou pour une conduite principale d'alimentation en eau ou en eaux usées, on arrive facilement à perturber l'hydrologie, l'hydrogéologie – pardon - du sol, même en surface. Donc l'inquiétude qui se pose c'est : Quid des conséquences de cet ouvrage important qui passera sous la nappe ? Et quelles conséquences, comment se comportera notre nappe lorsque cet ouvrage sera en cours de réalisation ? Et est-ce que l'ouvrage est susceptible de modifier le comportement de la nappe ? Ce qui

serait assez dramatique, enfin dramatique..., si on perd cette ressource, c'est une catastrophe pour les citoyens de notre territoire. Et est ce qu'on peut avoir des garanties sur le fait que la nappe ne changerait pas de comportement ? Voilà un petit peu les questions qui se posent de l'interaction de ce tunnel, ce gros tunnel, qui passera sous notre nappe stratégique de Scientrier.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Claire, je te laisse compléter les questionnements qu'on a entendu du public depuis le début du débat.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Oui, je ne reviens pas sur ce que monsieur Pugin vient de dire, ça recoupe beaucoup, beaucoup de questions qu'on a eues. Si vous pouvez passer la slide suivante. Donc, dans les autres questions qui ont émergé - merci - sur la plateforme et dans les réunions, il y a vraiment la question de l'impact du creusement du tunnel sur les circulations d'eau et donc sur les nappes, les rivières et les usages. Il y a aussi presque l'inverse.

Quels seraient les risques générés par l'eau sur les ouvrages, notamment avec les questions de venue d'eau et de pression. Quelles sont les études et les suivis déjà réalisés ? Quelles sont les mesures ? Qu'est ce qui reste à faire ? Et comme tout à l'heure, la question des suivis et de la réglementation. Donc pour répondre à tout ça, Nicolas, je te laisse présenter les différents intervenants.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Oui. Alors on va donner la parole aux CERN. Alors, je n'ai pas votre nom, Monsieur. Si on peut afficher le nom des intervenants, voilà. Roddy Cunningham, Je vous laisse présenter ce volet-là. Et vous avez huit minutes. Et alors là, s'il vous plaît, comme on ne veut pas dormir ici, en fait, voilà, on va vraiment respecter le temps cette fois. Merci.

M. Roddy CUNNINGHAM - CERN

Bon, je vais essayer le mieux... Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Roddy Cunningham, je suis ingénieur génie civil au CERN où je travaille sur les études de génie civil pour le projet de FCC. Je vais vous présenter les aspects hydrogéologiques pour le FCC. Donc je vais commencer par poser un contexte géologique. Dans le bassin genevois, trois unités géologiques nous intéressent principalement. En partant de la surface vers la profondeur, on commence avec la moraine. Ce sont les dépôts glaciaires, très hétérogènes par nature, qui peuvent par conséquent contenir les nappes d'eau par endroits.

Ensuite, plus profond, on a la molasse. C'est un ensemble de roches variées, caractéristique des bassins subalpins. Donc dans notre région, elle est généralement considérée comme largement imperméable et c'est la formation privilégiée pour les travaux de creusement de tunnel.

Ensuite, plus profond, on a des calcaires, C'est-à-dire une roche normalement très dure, favorable au creusement du tunnel, mais qui peut contenir des karsts, c'est-à-dire des vides dans la roche, parfois remplis d'eau et parfois sous pression. Et c'est sur la base des connaissances géologiques actuelles, que vous pouvez voir ci-dessus, un profil de tracé actuel de FCC déroulé linéairement.

Le tracé a été conçu pour rester partout, si possible dans la molasse. Cela signifie passer sous la moraine au niveau du lac à gauche et au-dessus des vallées des Usses et du Rhône et au-dessus des calcaires au pied du Jura. On sait qu'à la Mandallaz, le massif du Mandallaz, c'est un massif calcaire qu'on ne peut pas éviter. Mais le reste du tracé a été optimisé pour bénéficier des propriétés fiables de la de la molasse.

Comment on sait à quoi ça ressemble le sous-sol à plus de 200 mètres de profondeur ? Heureusement pour nous, le bassin genevois a fait l'objet de nombreuses campagnes de reconnaissance menées par des différents acteurs publics, ainsi que des compagnies d'exploration de pétroliers, dès les années 70. Donc il existe déjà des modèles géologiques 3D de sous-sol, sur lesquels le CERN, avec ses consultants experts, a fondé sa propre interprétation.

Donc ces modèles sont basés sur trois sources d'informations principales : les premières sont les données publiques provenant de sources publiques françaises, françaises et suisses, ainsi que des informations historiques du CERN issues de la construction du LEP et du LHC. Ensuite, on a des données tierces issues des partenariats avec des institutions académiques et d'autres partenaires privés. Et enfin, comme vous pouvez voir ici à droite sur la carte, la première phase d'investigation du sous-sol, qui est composée de 27 forages, plus de 80 kilomètres de profils sismiques et des essais de laboratoire.

Malgré toutes ces données, une incertitude résiduelle subsiste et l'objectif est de continuer à la réduire au cours de prochaines années. Donc, en complément de données géologiques factuelles, on suit également en temps réel les fluctuations annuelles des nappes phréatiques en multiples points sur l'anneau - comme vous le voyez ici à droite - grâce à des piézomètres, dont certains ont été nouvellement installés lors de la campagne de reconnaissance. Ces informations nous permettront de mieux comprendre le régime hydrogéologique et fourniront les données-clés pour une étude hydrogéologique plus large, dont le lancement est prévu dans le courant de l'année.

Cependant, malgré toutes les données à notre disposition aujourd'hui, on sait que du point de vue hydrogéologique, il subsiste quelques zones-clés où

notre compréhension doit être affinée. Donc sur la diapo que vous voyez ici, il y a quatre zones qui sont identifiées comme des exemples. À droite, vous voyez la vallée d'Arve, une zone importante pour l'eau potable et le lac où nos campagnes actuelles et futures viseront à confirmer l'imperméabilité de la mollesse et la profondeur des dépôts alluviaux. Plutôt à gauche, On a des secteurs du Jura et de la Mandallaz, le calcaire, où on essaie de caractériser la connectivité des failles et d'identifier le vide potentiel dans le calcaire. Donc c'est un processus qui nous permet d'adapter la conception du génie civil aux conditions spécifiques des terrains, et à mesure que nos modèles gagnent en maturité, de réduire petit à petit le niveau d'incertitude. Et comment on réduit concrètement ces incertitudes ? C'est par des investigations et des études complémentaires. Donc, j'ai déjà mentionné la première phase des investigations qui arrive à sa fin cette année. Les résultats seront ensuite traités et rendus publics vers la fin du premier trimestre 2027, avec l'objectif de nous permettre de fixer la profondeur et l'inclinaison des tunnels et des ouvrages souterrains.

Par ailleurs, une étude hydrogéologique portant sur l'ensemble du périmètre du FCC-ee va débuter prochainement. Elle va caractériser toutes les nappes et circulations des eaux souterraines et va évaluer l'influence des failles sur l'hydrogéologie de la zone, et elle doit être terminée vers la fin du premier trimestre 2027 aussi. Et c'est ces deux étapes qui vont alimenter la seconde phase d'investigation, qui est appelée la campagne principale, qui sera d'une ampleur bien supérieure à la précédente et qui va fournir au CERN et aux consultants chargés de la conception des infrastructures, toutes les données et toutes les informations nécessaires pour le dimensionnement du génie civil et du *design* pour tous les ouvrages souterrains. Cette campagne est actuellement en cours de définition et pour un démarrage au plus tôt en 2028 si le projet est approuvé.

Et mon dernier slide. Donc tout cela pour dire qu'à l'issue de ces investigations, on va avoir un modèle géologique et hydrogéologique 3D robuste sur lequel fonder la conception. Mais cela ne signifie pas que l'incertitude sera réduite à zéro. Cependant, les méthodes modernes de génie civil, notamment le progrès des tunneliers et des constructions de puits, sont rodés à la construction de ces types de conditions et l'industrie dispose de

multitudes méthodes qui nous permettent d'excaver, tout en isolant les nappes phréatiques, et dans le respect de l'ensemble des normes et des réglementations nationales. Et c'est avec cela, avec dix secondes, que je vous remercie de votre attention. *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

On peut l'applaudir, je crois pour le temps. Merci. Alors pour cette phase de regard des acteurs, donc déjà sur place, Monsieur Rémi Fontaine de l'association Co-CERNés. Nous aurons aussi de nouveau Stéphane Viallet pour l'État français et Renaud Chantry, géologue pour l'Office cantonal de l'environnement. Et nous aurons aussi le BRGM avec Jean-Christophe Maréchal et le CETU avec Florent Robert - Je crois que je me suis pas trompé d'intervenants. Bon, vous me direz - Monsieur Fontaine, je vous laisse la parole pour présenter le point de vue, votre point de vue en tant que géologue et membre de l'association Co-CERNés.

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

Oui. Bonsoir, je m'appelle Rémi Fontaine, je suis géologue à la retraite, habitant du Pays de Gex. J'ai rejoint le collectif des associations qui s'appelle Co-CERNés étant donné que j'avais certaines connaissances sur les rejets d'eau, en particulier du LHC. Voilà, donc très vite on va parler des eaux d'exhaure. Donc ce sont les eaux de rejet du tunnel. Si vous ne les sortez pas du tunnel, votre tunnel est inondé. Il faut environ une année pour remplir tout le tunnel du LHC. Ensuite, j'ai défini trois zones de force.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Excusez-moi les eaux d'exhaure c'est...?

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

C'est un terme minier qui veut dire que si vous n'exploitez, si vous ne pompez pas ces eaux dans le tunnel, votre tunnel est inondé. C'est un terme sans doute hérité de l'exploitation des mines dans le nord de la France. Mais enfin, je ne suis pas un expert là-dessus. Ensuite, j'ai défini trois zones avec une très forte probabilité de rencontrer des eaux non maîtrisables. Je n'ai pas regardé la zone du Vuache ni la zone de la molasse côté est. Et puis après, j'ai des commentaires à faire sur la campagne de forage en cours que je trouve très succincte. C'est un peu choquant. Et puis quelques conseils sur des études hydrogéologiques, mais je pense que la personne du BRGM va aborder ce sujet mieux que moi.

Donc retour sur l'existant. Le LEP rejette depuis 40 ans, le point trois, l'Allondon, c'est le point qui se trouve sur la commune de Crozet. C'est 1 900 m³ d'eau par jour en moyenne à cause de la non-maîtrise de venue d'eau dans les calcaires. Ce sont des calcaires karstifiés et nous sommes sur un site où on a une faille. Il y a des réseaux préférentiels de coulée des eaux dans le sous-sol et ce sont des failles sur lesquelles se développent des karsts. Donc ce sont des autoroutes pour l'eau, pour l'écoulement des eaux qui viennent de la chaîne du Jura.

Ensuite, il y a deux autres point, trois en tout cas, donc ça fait quatre points sur le total de huit points. Ce sont des eaux qui reviennent, qui viennent, de la molasse. Donc dans la molasse, la molasse est étanche comme roche, mais elle n'est pas étanche quand il y a des failles. La plupart des failles sont étanches, mais certaines ne le sont pas. Et souvent les failles qui ne sont pas étanches dans la molasse, ce sont des failles avec un réseau karstifié dessous, dans le Crétacé.

Ce sont des failles qui ont joué pendant des dizaines de millions d'années, dont certaines existaient avant l'existence des dépôts de la molasse et de la montagne du Jura ou du Salève. Donc un total de 2 600 m³ par jour, ce qui correspond à la consommation de 13 000 habitants environ. Ces difficultés de travaux ont entraîné un retard de 31 mois. Donc c'est deux ans et demi. Donc ce sont des coûts considérables.

Donc le CERN aussi, un autre problème. Tous ces chiffres, je ne les ai pas inventés, ce sont les travaux de monsieur Haas, Maximilian Haas, sa thèse de 2022 qui a travaillé sur les remblais. Et puis ce qui nous interpelle dans le Pays de Gex depuis 40 ans, c'est que le CERN semble avoir bénéficié d'une impunité depuis cette date. Le problème avec le manque d'eau sur une certaine distance de l'Allondon. le cours supérieur de l'Allondon, c'est que cette rivière alimente une nappe phréatique dans laquelle on pompe de l'eau potable pour alimenter la commune de Crozet. Environ 600 m³ à ce jour. J'ai fait une visite ce matin. L'Allondon est sèche sur une zone en amont du centre commercial Intermarché et jusqu'au pompage du Marais. Voilà, j'ai visité ça ce matin, aujourd'hui. Donc l'Allondon est sèche sur un certain parcours.

Ensuite, trois zones de probabilité de rencontrer des eaux difficilement maîtrisables.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Il reste une minute,

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

On ne va pas y arriver.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Donc là, on est... là, on parle du FCC, là...

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

On passe au FCC. J'ai passé beaucoup trop de temps sur le LHC.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Il vous reste moins d'une minute.

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

La traversée du Pays de Gex, entre Satigny et Pougny va traverser des failles orientées est-ouest. Il y a une très forte probabilité que certaines d'entre elles ne soient pas étanches dans la molasse, et on le sait déjà puisque la sismique montre des mouvements tectoniques affectant la molasse. Ce sera les résultats du puits Jura 11, qui n'a pas encore été commencé, alors que c'est un des puits les plus importants pour apporter des solutions aux risques de cette première campagne, dont l'objectif aurait dû être de lever un maximum d'incertitudes.

Massif de la Mandallaz. On va traverser 3 kilomètres de calcaire. Et puis quand on regarde les réseaux hydrographiques le long de cette montagne, on s'aperçoit que l'exutoire, le déversoir le plus bas topographiquement, [*cloche sonore*] c'est la cote 485 mètres. Les sources de la Doua. Donc ça veut dire qu'en dessous de cette cote, le karst sera inondé et le tunnel va passer 200 mètres en dessous. Donc on aura au minimum 20 bars de pression.

Entre Prévessin et Ferney...

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Monsieur Fontaine, il va falloir aller à l'essentiel du message, à l'essentiel...

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

L'essentiel j'y arrive. L'essentiel, c'est qu'au puits au point 8, on rejette 320 m³ par heure avec le puits PA qui est à côté, à 450 mètres du point 8, qui rejette 320 m³, à 201 mètres, on est à la verticale, donc on a deux tunnels qui se superposent et en plus, on a un tunnel de prévu de cinq kilomètres qui s'appelle le Linac. Et c'est une zone défavorable hydrogéologiquement que,

comme je viens de vous le dire, on en produit déjà 320 m³ par heure, donc on ne peut pas faire pire comme choix. Et cette zone s'appelle le *Prévessin Fold Corridors*. Ce sont des données publiées dans les publications géologiques locales. Université de Fribourg il y a déjà quelques années. Donc je le dis, on ne peut pas faire pire comme choix. Mais le CERN n'a pas le choix à cause du raccordement avec le tunnel LHC, le Linac cinq kilomètres et les sites techniques de surface de Prévessin et Ferney. Pour le CERN, les études géologiques ne servent à rien puisqu'elles sont ignorées. Donc, quelle que soit la configuration du sous-sol, on fait comme si tout va bien. Après, je m'arrête parce que je n'ai plus le droit de continuer. Voilà, je m'arrête.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Deux phrases ?

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

Non, non.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

[*Applaudissements*] Très bien, merci. Alors Monsieur Chantry. Donc, on entend en tout cas une controverse autour de la question des risques sur la fracturation et les possibilités de drainer en tout cas les ressources souterraines à travers un réseau de failles.

M. Renaud CHANTRY – Canton de Genève

Bonsoir à tous et à toutes. Je m'appelle Renaud Chantry, je suis géologue cantonal au canton de Genève et directeur du service de géologie Sol et déchets. Je pense que je ne vais pas refaire l'exposé très clair que ma collègue Cécile Georget a fait sur la manière dont on instruit les projets dans le canton de Genève. Je pense que s'il y a des questions, j'y répondrai. Mais vous avez

une belle image de la neutralité, l'exigence que l'on a face au projet, mais peut-être quelque chose qu'on peut rajouter également à ce qui a déjà été dit, c'est que – ou clarifier en tout cas - c'est que dans le cadre de très grands projets comme cela, on n'attend pas de recevoir un dossier et puis de l'instruire et puis de se retrouver finalement avec un nombre important de points qui ne correspondent pas aux bases légales, ou pourraient entraîner des problèmes au niveau environnemental.

Le choix qu'on fait, et c'est un choix qui est fort, c'est d'accompagner ce type de projet dès le début pour identifier et mettre le point et l'attention sur les grandes problématiques qui doivent être étudiées dès les premières phases. Et en l'occurrence, ici pour le projet du CERN, on voit que plusieurs thématiques très importantes doivent être anticipées dès le début, dont les eaux souterraines. Mais cela concerne également les matériaux d'excavation qui sont un thème structurant pour le projet.

Au niveau des eaux souterraines, je pense que, contrairement peut-être, mais sans rentrer dans un, je dirais, un débat d'experts, on ne peut pas dire que les zones dans lesquelles le projet et les zones géologiques dans lesquelles le projet est prévu sont les pires zones lorsqu'on les évalue avec l'œil du géologue cantonal, que j'ai, et avec l'aide de mes services. Par contre, pourquoi ? Juste parce que la molasse, qui est le siège géologique dans lequel cet anneau va être construit, est un matériau qui est plutôt estimé comme très favorable. Donc nous, en termes d'accompagnement, on pense quand même que c'est bel et bien le niveau dans lequel le tunnel devrait être fait et que ces niveaux. – *[il boit]* le manque d'eau se fait déjà sentir - que ces niveaux sont favorables.

Par contre, on a une attention forte sur les puits. Pourquoi ? Parce que les puits sont des éléments verticaux auxquels on va devoir faire attention pour qu'ils ne mettent pas en communication des aquifères différents. Un point aussi très important, c'est qu'on n'exploite pas l'eau de la molasse pour l'eau potable, on n'a pas d'exploitation aujourd'hui de cette eau. Nous, on exploite la nappe du Genevois et cette nappe est exploitée également tant pour la Suisse que la France. Elle est essentiellement alimentée par l'Arve et elle n'est pas menacée par le projet qui se situe très largement en dessous, la nappe du Genevois on descend jusqu'à 60 mètres environ et là, le projet se retrouve... on

se retrouvera plutôt à 200 mètres - je regarde le temps. Donc l'attention qu'on va avoir nous, c'est vraiment sur les puits et puis la maîtrise des écoulements au niveau du tunnel, mais qui ne devrait pas être très significatifs. J'ai fait une rapide vérification par rapport aux chiffres annoncés. On a une trentaine de litres par mètre linéaire sur une année. Donc en gros, c'est un seau, quoi. *[cloche sonore]* Un seau d'eau par mètre linéaire de tunnel. Donc ce n'est pas significatif, selon notre évaluation actuelle. Et on va accompagner le projet pour instruire les éléments qu'on aura au fur et à mesure des investigations et des études.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. *[Applaudissements]* Du côté de l'État français, Monsieur Viallet.

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Sur la question de la gestion de l'eau. Mon collègue du Centre d'études des tunnels précisera les choses. Mais je vous ai présenté l'ensemble des dispositions réglementaires qui s'appliquaient aux eaux via la réglementation de la Loi sur l'eau et aux installations, ouvrages, travaux. Bien sûr que si... je rejoins l'analyse de l'homologue du canton de Genève, c'est principalement. Donc les IOTA ne s'appliquent pas sur les eaux d'exhaure que Monsieur Fontaine a évoquées tout à l'heure.

C'est principalement sur les principes de puits que les choses vont se traiter à la fois sur les différents étages des couches géologiques qui seront traversées, que ce soit de la surface avec un impact sur une zone humide, admettons, jusque sur d'éventuels impacts sur des sur des aquifères souterrains qui restent d'ailleurs à déterminer s'ils ne sont pas connus. Donc voilà. Donc simplement redire que sur ces sujets-là comme sur les autres, en fait, la réglementation française s'appliquera. De manière très synthétique pour

rattraper un petit peu de temps que j'ai pris tout à l'heure, j'avais deux minutes, je rends une minute au collectif.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. Donc on retient qu'il n'y a pas en tout cas de IOTA sur le... Il n'y a pas de IOTA, en tout cas sur le... la nomenclature ne prend pas tout à fait en compte cette tendance de.

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Il n'y a pas de IOTA spécifique sur les eaux d'exhaure en tout cas. Il y a des problématiques de rabattement de nappe en termes de nomenclature. Donc je pompe de l'eau de nappe pour pouvoir faire des travaux, mais là ce ne serait pas vraisemblablement le cas, en tout cas avec une vigilance particulière sur les sites de puits. Et si jamais il devait y avoir du rabattement de nappe, la nomenclature s'appliquerait, le IOTA spécifique s'appliquerait et le IOTA rabattement de nappe, c'est un volume rapporté à du temps. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Donc si vous dépassez le volume temps, c'est rien : déclaration – autorisation.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Monsieur Maréchal du BRGM.

M. Jean-Christophe MARÉCHAL - BRGM

Merci. Bonjour à tous. Mon nom est Jean-Christophe Maréchal. Je suis hydrogéologue au sein du BRGM. Donc mon métier, c'est d'étudier justement les eaux souterraines. Qu'est-ce qu'est le BRGM ? Le BRGM en fait, c'est le service géologique national français qui a pour vocation d'étudier le sous-sol et de produire de la connaissance sur le sous-sol.

Dans les questions qui se posent sur le sous-sol, il y a évidemment toute une série de risques, risques naturels, des questions de ressources en minerais, en métaux. Des questions de géologie, etc. Des questions de géothermie. Et évidemment, il y a des questions de ressources en eau et d'eaux souterraines. C'est ce dont je vais vous parler. Donc, sur la gauche, je vous ai mis un petit schéma pour tout simplement pour revenir à ce dont on parle en ce moment, on parle d'eaux souterraines, d'aquifères, de nappes. Qu'est-ce que c'est ? Tout simplement, c'est la partie de l'eau, l'eau souterraine, c'est la partie de l'eau, quand il pleut, qui va s'infiltrer au travers du sol, qui ne va pas être consommée par l'évapotranspiration de la végétation, et puis qui va s'infiltrer - c'est ce qu'on appelle la recharge, la recharge naturelle - et qui va remplir progressivement l'ensemble des vides qui sont situés sous nos pieds, dans les roches qui sont sous nos pieds.

Alors justement, ces vides, il y en a trois natures - et on en a un petit peu parlé tout à l'heure. On a souvent cette image des lacs, des grands lacs souterrains, des poches d'eau. L'hydrogéologie l'eau souterraine, ce n'est pas ça du tout. C'est plutôt des tout petits vides qui sont connectés les uns aux autres et qui font des ressources en eau qui sont extrêmement importantes. En premier, on a le milieu poreux. C'est les nappes alluviales. L'eau, elle est stockée dans des petits vides, des micropores entre les grains de sable et des graviers par exemple. Donc ce sont les nappes dont on a un peu parlé, nappe alluviale par exemple. Les aquifères fracturés, comme leur nom l'indique, l'eau est située dans des fissures, des fractures qui affectent la roche. Vous en avez parlé tout à l'heure, c'est peut-être potentiellement le cas de la molasse dans certains cas.

Et puis il y a les aquifères karstiques dans des calcaires qui sont sujets à des phénomènes de dissolution sur le long terme. Cela donne des cavités, des grottes qu'on visite. Et quand vous visitez une grotte, généralement sous vos pieds, il y a un réseau karstique qui est plein d'eau. Et donc c'est ce qu'on appelle, nous, un aquifère karstique.

Un autre schéma. J'aime bien les schémas. Sur la gauche, imaginez vous que c'est une coupe verticale dans une montagne et vous avez l'eau qui s'est infiltrée et qui constitue ce qu'on appelle une nappe aquifère, jusqu'à un niveau d'eau - qui est figuré en haut, en bleu, un peu ondulé. Et c'est ce qu'on appelle, c'est ce qui est plein d'eau en fait. Et puis il faut surtout aussi retenir que les eaux souterraines, elles circulent entre les points hauts et les points bas. Donc, dans des zones de recharge et puis les sources. Si on réalise un tunnel drainant dans ce même schéma, évidemment ce tunnel va agir comme un drain et il va avoir un certain nombre d'impacts sur cette nappe aquifère. On va avoir une baisse du niveau de la nappe, On va avoir une modification des écoulements souterrains, puisqu'on va avoir une concentration des écoulements vers le tunnel. On va avoir potentiellement des tarissements de sources et puis la baisse du niveau de certaines sources également. Ça, c'est dans le cas d'un tunnel drainant, dans un milieu qui est très perméable et qui va interagir très fortement avec le tunnel.

Alors, il y a évidemment des techniques que je ne maîtrise pas complètement, évidemment, en tant qu'hydrogéologue, mais il existe des techniques en génie civil pour réduire les venues d'eau dans les tunnels et réduire l'impact du tunnel. Je termine avec, finalement, comment on travaille sur ces problématiques ? Alors, la première chose, c'est de réaliser une coupe géologique et hydrogéologique. On en a vu une tout à l'heure, pour l'instant, elle est très schématique. Donc l'idée est d'identifier les zones qui sont aquifères et les zones qui ne le sont pas, les zones qui vont potentiellement poser des problèmes comme probablement les calcaires karstifiés [*cloche sonore*] qui contiennent potentiellement de l'eau.

Et puis ensuite, en fonction de cette coupe hydrogéologique, on va identifier aussi les captages d'eau, les zones à protéger, les zones de préservation pour le futur de nos ressources en eau, et puis voir un petit peu là où on doit prévoir un certain nombre d'adaptations, notamment travailler sur l'étanchement du tunnel.

Et puis ce qui est très important, c'est d'établir un réseau de surveillance pour avoir un état avant, pendant et après en matière de fluctuation du niveau de la nappe et éventuellement un impact sur les sources. Et puis je termine en disant juste qu'aussi, si jamais le projet se réalise, c'est aussi une opportunité pour le territoire de d'avoir des informations sur notre sous-sol, sur la géologie et sur l'hydrogéologie. Donc ça, c'est quelque chose qui peut être important.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. [Applaudissements] Et dernier intervenant, Monsieur Florent Robert du CETU.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Ça vous fait réagir ? Les questions s'ouvrent juste après. C'est ça ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

C'est ça.

M. Florent ROBERT - CETU

Oui. Bonjour à toutes et à tous. Donc je suis donc Florent Robert, je travaille au Centre d'étude des tunnels qui est en fait un service technique central de l'État. Alors peut-être une redite avec ce qui a été dit, mais quels sont les objectifs des études hydrogéologiques ? Eh bien, les objectifs sont en fait de connaître le sous-sol et le contexte hydrologique et hydrogéologique.

Et comme c'était expliqué précédemment, ces études-là vont se faire sur une zone d'étude qui en général est plus large que la zone d'influence géotechnique stricte. L'objectif est de localiser les usages de l'eau et également d'identifier les principaux enjeux et contraintes qui sont liées au

domaine de l'eau, notamment en consultant les agences de l'eau, les collectivités ou les syndicats.

Les études hydrogéologiques vont avoir maintenant, sur la partie tunnel, l'objectif de quantifier des impacts quantitatifs et des impacts qualitatifs du projet sur les eaux et les milieux aquatiques via l'interprétation de l'ensemble des données disponibles. C'est-ce que disait mon collègue du BRGM, des modélisations numériques, etc. pour avoir la meilleure idée de l'influence du projet sur les écoulements souterrains. Et surtout, ces études doivent proposer des mesures pour limiter ces impacts. Ces impacts, comment les limiter et comment protéger l'environnement ? On a un petit peu sur le principe ERC, donc c'est *éviter, réduire et compenser*. Donc éviter ça va être concevoir le tracé, la méthode de creusement pour contourner les zones sensibles. Et c'est en général ce qui permet de... si on veut éviter des aquifères vulnérables, etc. des zones humides, c'est ce qui peut être mis en place. Donc c'est ne pas perturber des zones.

Bon, parfois, on ne peut pas éviter. Donc, on va essayer de réduire. Donc on va imperméabiliser les parois du tunnel, injecter des coulis pour réduire les venues d'eau. Alors, le tunnel sera vraisemblablement creusé au tunnelier avec la pose de voussoirs à l'arrière du tunnelier. Donc l'étanchéité sera assurée instantanément par la pose des voussoirs à l'arrière du tunnelier. Et l'objectif effectivement, c'est de pouvoir éviter les venues d'eau pendant la phase chantier. Alors on verra tout à l'heure ce qu'on fait en cas de venue d'eau. Et puis si jamais, compenser, il y a des fois effectivement un captage peut-être malgré tout affecté et dans ce cas-là, c'est essayer de compenser soit en trouvant une autre source d'alimentation, soit dans la mesure du possible, créer ou restaurer des zones humides.

Pendant la phase chantier, qu'est ce qui va se passer ? S'il y a des venues d'eau importantes - et les études hydrogéologiques doivent nous permettre d'anticiper ça - ça va être de pouvoir adapter les équipements du chantier pour faire face à ces à ces venues d'eau. Ces venues d'eau ensuite sont

pompées, elles sont introduites dans des bassins de décantation et des filtres qui vont retenir les particules en suspension. Des installations spécifiques traitent également les nitrates, les hydrocarbures et peuvent aussi ajuster le pH et la température, qui peuvent avoir une grosse influence sur la faune et la flore. Vous avez par exemple sur l'illustration une installation de traitement des eaux de chantier, qui correspond quasiment aux équipements d'une station d'épuration, afin de pouvoir rejeter l'eau en respectant les seuils qui seront pris dans l'arrêté préfectoral.

Dans le cadre du chantier, un plan de respect de l'environnement qui reprend toutes ces exigences encadre rigoureusement toutes les opérations du chantier. Et puis, en ce qui concerne les zones de stockage des matériaux excavés, on va essayer, dans la mesure du possible, de les positionner loin des zones sensibles : nappes, captages, etc. Et si ce n'est pas le cas, on va les mettre sur des surfaces qui vont être étanchées et on va récupérer les eaux de ruissellement et les traiter avant rejet dans la nature. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Merci. *[Applaudissements]* Voilà, donc merci pour toutes ces informations. Donc, ce que je retiens, c'est qu'il y a un point de controverse autour de la question du risque. On entend que c'est pas forcément les pires zones, la molasse est imperméable elle est fracturée. D'où l'importance qui a l'air d'être... sur lesquels vous avez l'air de vous accorder des investigations à venir. Est-ce qu'elles auraient dû être faites avant ? Voilà, c'est aussi une autre question et aussi du coup de l'approche constructive du tunnel et la gestion du chantier, si le chantier a lieu. Voilà, donc j'essaye de résumer à grands traits ce qu'a pu être dit et du coup, Claire, je te laisse animer la phase d'échanges avec le public.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci. Nous allons faire comme tout à l'heure : trois questions dans le public, dans la salle, puis les questions du *chat*. Et si vous voulez bien, une nouvelle

tête est arrivée sur la tribune. Si vous voulez bien dire qui vous êtes, s'il vous plaît.

M. Emmanuel ÉGAL - Géologue

Bonsoir. Emmanuel Égal, géologue expert qui travaille dans le groupement en charge de la programmation et le suivi des reconnaissances, aussi bien pour la phase 1, très critiqué par notre collègue Fontaine que la phase 2 en cours d'élaboration.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

OK, merci. Donc j'ai vu une question, là, et une question là.

Mme Carole NAWRATIL - Participante

Bonjour. Madame Nawratil, citoyenne géologue. J'avais une question par rapport à l'étude hydrogéologique qui, si j'ai bien compris les résultats seront transmis à partir du premier semestre 2027. Donc elle n'a pas encore débuté. Voilà, il me semble qu'il faudrait faire une année d'étude pour avoir toute l'année en fait le cycle annuel avec les périodes d'étiage, les périodes de crues, les périodes de mise en pression des karsts. Donc peut-être que vous avez une...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

OK donc une question sur la durée des études. Oui Madame ?

Mme Chantal DOMENGE - Participante

Oui, moi je voulais parler. Enfin d'abord je remercie tout le monde pour les présentations. Je suis Chantal Domenge, j'habite à proximité du site PH, et je remercie aussi toutes les questions qui ont été posées, parce que je me les

pose aussi. Donc là je vais être plus sur le site PH. On a parlé de l'usage de l'eau en fonctionnement, mais pas des impacts directement de l'artificialisation des sites. J'ai entendu par madame Kleiner qu'il n'y aurait pas d'eau de refroidissement dans les cours d'eau. Par contre, le site PH se trouve en aval de la Mandallaz. On sait qu'il y a quand même des risques importants de venues d'eaux souterraines, d'eau karstiques de la Mandallaz, qui par gravitation sortiraient au site PH. Donc je voudrais savoir ce qu'il en advient après.

Ensuite, ce site est construit majoritairement... huit hectares, sur majoritairement de la forêt. J'ai entendu parler d'eau verte en conférence sur l'eau. Donc à la fois cette forêt est une éponge, il y a de l'infiltration qui alimente des nappes, comme vous l'avez dit, des arbres qui produisent de l'eau, des ruisseaux qui naissent, qui circulent. Ce site serait entièrement artificialisé avec de la molasse en escalier, d'après ce que m'ont dit les intervenants du CERN. Donc ça veut dire que tout cela disparaîtrait, que le site serait artificialisé. Donc quid des infiltrations dans le sol ? Quid des eaux pluviales ? Que deviendrait l'eau qui tombe là-dessus ? Est ce qu'il y aurait des risques d'inondation en hiver ? Parce qu'on parle beaucoup des périodes d'étiage, mais on ne parle pas de quand il y a trop d'eau. Donc là, si on n'a plus la forêt qui régule, qu'est ce qui se passe pour les riverains en aval ? Est-ce qu'ils vont recevoir de l'eau ? Est ce qu'il y a des bassins de rétention qui sont prévus ? Dans ce cas, je compatis pour les agriculteurs qui, comme on a dit, seraient à nouveau pénalisés. Quelles compensations seraient prévues pour tout ça ?

Alors, on parle de créer ou restaurer des zones humides, donc je suppose qu'on ne va pas aller désimperméabiliser des zones artisanales. Mais à nouveau, ce sont les agriculteurs qui seront mis à contribution. Et en fait, je n'attends même pas vraiment de réponse.

Je vais dire que je suis assez désabusée, comme je pense pas mal de monde ici en entendant que ce sont les États membres qui vont décider en 2028. Tout ce qui va se passer derrière, en fait, on sait que ça va être améliorer le

projet pour qu'il passe par le trou de l'aiguille, mais que voilà, on se demande en fait ce qu'on fait là, finalement. Merci. [Applaudissements]

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Une troisième question ? Allez-y Madame.

Mme Michèle FIORENTINI - Participante

Bonjour Michèle Fiorentini. J'habite en Belgique. Moi j'avais deux questions. Dans le DMO et dans tous les rapports qu'on a pu voir sur Zenodo, vous ne parlez jamais du béton. Donc l'eau pour le béton, je ne savais pas si le béton, je crois qu'il se fait avec de l'eau. Voilà, donc ça serait pour éclairer là-dessus. Et puis un autre rapport qui était paru en janvier 25. Donc, par rapport à l'eau et tout ça. La phrase c'était : *des masses d'eaux souterraines sont donc présentes sur le territoire concerné par le tracé du FCC. Les informations disponibles actuellement ne permettent cependant pas de connaître leur profondeur et, par conséquent, la probabilité de les rencontrer lors du creusement du tunnel et de la construction des puits. Par conséquent, des études...* Blablabla. Donc je vois que depuis janvier 25, le BRGM n'a toujours pas travaillé dessus. Voilà.

M. Victor POULAIN - Participant

Bonsoir à toutes et à tous. Donc moi c'est Victor Poulain, je suis paysan à Marlioz en Haute-Savoie et je suis membre de la Confédération Paysanne. J'ai pas mal de remarques et de questions. C'est plus par rapport à ce qui a été dit avant, je suis désolé.

Première chose : ce soir, et même en général, on ne parle quasiment que du FCC-ee et on ne parle jamais du FCC-hh qui serait la version suivante dont on parlerait en 2070. J'ai vu sur France Info, je crois, que le débit du Rhône allait

baisser de 20 % en 2050 par rapport à aujourd'hui, j'imagine. J'imagine que ça a un impact sur la centrale du Bugey notamment, et même tout le reste de nos installations, y compris l'approvisionnement en eau de la région. Je me demandais donc : Est-ce que l'état des glaciers, l'état du Rhône, l'état des autres rivières qui vont subir le même sort aura un impact sur la décision de faire ou non le FCC-hh ? Et est-ce que si on ne peut pas faire le FCC-hh pour ces raisons, et bien on ne fait pas un tunnel que pour le FCC-ee ? Parce que l'idée c'est de faire un tunnel pour deux machines successivement.

J'ai une autre remarque sur l'électricité. Vous parliez Monsieur, précédemment, du mix énergétique et du solaire. Sauf que les panneaux solaires, on ne peut pas les faire ici. Donc en fait, même si vous voulez les implanter ailleurs, ça sera quand même l'électricité du Bugey qui va alimenter le FCC, j'imagine. Dans tous les cas, pour faire un térawattheure par an, c'est 1 000 hectares de panneaux solaires. Un térawattheure, c'est un peu moins de la moitié, un peu plus de la moitié de ce qu'il vous faut pour le FCC-ee. Pour le FCC-hh, c'est 2,4 Térawattheures. Donc où est-ce que vous allez mettre ces panneaux solaires sachant que ce sera des panneaux solaires - donc mettons 2 000 hectares de panneaux solaires - réservés toute l'année pour le CERN. Est-ce que c'est vraiment envisageable où qu'il soit dans le pays ?

Pour l'eau maintenant, j'ai une question. On a parlé de l'eau consommée par votre tunnel et la machine qui est dedans. Ça a l'air à peu près possible d'alimenter, mais je me demande est-ce que c'est possible avec l'évolution dans le temps de la population ? Parce qu'on gagne 9 000 habitants en Haute-Savoie chaque année, plus les 20 000 personnes qui vont travailler - je ne sais pas si c'est plus, on va dire mettons 15 000, allez hop, de personnes qui vont se rajouter pour le CERN et leurs familles, Et les conditions climatiques qui changent.

Moi, je ne sais pas s'il fait plusieurs degrés de plus, on va peut-être devoir utiliser de l'eau différemment pour nos cultures. Est-ce qu'on arrive à résoudre cette équation ? Avoir de l'eau pour tout le monde, sachant qu'on en

aura besoin de plus et qu'on sera beaucoup plus nombreux et qu'il y en aura beaucoup moins. Voilà, je vous remercie.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci. [Applaudissements] La question sur l'électricité. Et du coup, je vous propose de la garder pour une réunion ultérieure, l'emplacement des panneaux solaires, etc. On rentrera plus dans le détail dans une réunion en septembre. Donc pour les intervenants, il y a des questions autour des études, des investigations. Donc il faudrait à minima un an d'étude. Qu'en est-il ? Comment ça se fait qu'on arrive à aller si vite potentiellement. Et la question également : Mais qu'a fait le BRGM depuis janvier 2025 ? Si vous pouvez déjà répondre à ces deux questions.

M. Roddy CUNNINGHAM - CERN

Je me permets de répondre sur la question de l'étude hydrogéologique. Et effectivement, oui, la durée de l'étude est prévue pour à peu près neuf mois. C'est moins d'une année. Par contre, les données qui seront étudiées, elles datent depuis des dizaines d'années. Donc c'est-à-dire que même si l'étude ça fait, ça fait une durée de neuf mois, il y a des données déjà, des données publiques, des piézomètres de relevés d'eau, des informations, des études qui datent depuis longtemps, mais aussi notre propre piézomètre qui était installé pendant les investigations, qui ont commencé en 2024. Donc déjà, on a plus qu'une année de données sur plusieurs sujets et on en étudie de plus en plus.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Et la deuxième question, et puis je donne la parole ensuite à Monsieur Fontaine... BRGM. Pardon. Il est derrière vous. Merci.

M. Jean-Christophe MARÉCHAL - BRGM

Tout simplement parce que le BRGM ne s'autosaisit pas sur des dossiers. Il va répondre à des questions qui lui sont posées par des collectivités territoriales, par des acteurs du territoire. Mais là, en l'occurrence, on ne nous a pas saisi. Donc voilà.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Vous pourriez peut-être préciser ce qui a été fait depuis de janvier 2020.

M. Jean-Christophe MARÉCHAL - BRGM

Je voudrais juste insister sur certains éléments qu'a cités Roddy et notamment, effectivement.... donc, de ce que je comprends du projet d'études hydrogéologiques, il y a effectivement toute une synthèse de données qui existent, des anciennes, qui peuvent aller jusqu'à plus de 20 ans. Et, par rapport à SSI1 - donc la première campagne de reconnaissance - il y a effectivement déjà un nombre conséquent, pas suffisant mais conséquent, de données hydrogéologiques qui ont été acquises et qui vont être, alors qui déjà vont être synthétisées dans le cadre de la synthèse de ces travaux de reconnaissance qui seront disponibles au public à la fin du premier trimestre 2027 et qui seront intégrés aussi dans l'étude hydrogéologique de neuf mois qui est prévue.

Donc, on ne part pas du tout de zéro, même s'il faut ajouter des données. Et, dans le cadre de SSI2, il y a un grand nombre de données hydrogéologiques qui vont être acquises également. Donc, on ne part pas du tout de zéro.

Et parmi ces données anciennes, il ne faut pas oublier aussi qu'on a tout le retour d'expérience du LHC sur l'hydrogéologie des terrains et que c'est

intégré aussi dans l'étude et que ça complète assez largement la connaissance.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Pour être un peu concret, quels types de données seraient mis à disposition du public d'ici mi-2027 ?

M. Roddy CUNNINGHAM - CERN

Donc, il y aura toute l'écriture des données de la première campagne. Il s'agit de tous les rapports factuels depuis les forages qui étaient réalisés avec l'interprétation de géologues, les experts qui ont réalisé les études, plus toutes les interprétations sismiques qui étaient acquises pendant la campagne.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Par exemple, si vous pouvez donner des exemples des données qui pourraient être...

M. Jean-Christophe MARÉCHAL - BRGM

Alors, concernant l'eau, il y a déjà un certain nombre de mesures de niveaux piézométriques qui ont été faites dans les sondages, dans la campagne, qui seront accessibles.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Vous pouvez expliquer ce que c'est ?

M. Jean-Christophe MARÉCHAL - BRGM

Alors, la mesure du niveau piézométrique, c'est le niveau de nappe mesurée dans un sondage, c'est-à-dire qu'on mesure à quel niveau se situe la nappe. Donc on a une bonne connaissance de la profondeur d'eau, ensuite, dans les terrains. Il y a aussi un certain nombre de ce qu'on appelle des essais d'eau qui font de la mesure de la perméabilité plus ou moins directement dans les terrains concernés. Pour ceux qui connaissent : des essais de Lugeon, par exemple, dans les terrains qui sont plutôt rocheux. Donc ça aussi, ça donne des indications sur la perméabilité et donc la circulation potentielle. Et ça, c'est des éléments importants parce que, par exemple, quand on dit que la nappe de la molasse est très peu perméable, c'est un constat par rapport à partir de ces essais et d'autres mesures. Et c'est très important parce que c'est justement pour ça qu'elle n'est pas exploitée, l'eau n'est pas exploitable, parce que ne circulant pas suffisamment et n'étant pas exploitable par des puits pour.... voilà. Donc c'est à ce titre que faire un tunnel dans la molasse pour la plus grande partie de son trajet n'influe pas sur les nappes qui se situent au-dessus. Après, il y a la question des puits, de certains puits éventuels et du cas de la circulation des eaux karstiques dans les calcaires de Mandallaz qui est un sujet en lui-même, qu'on n'ignore pas du tout, qui a son importance, et qui va être creusé avec d'autres études et d'autres forages.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Merci Monsieur Fontaine, peut-être ? et Monsieur Chantry ensuite s'il y avait encore besoin.

M. Rémi FONTAINE - Co-CERNés

Oui, j'ai quelques remarques. Étant donné que l'incertitude principale c'est l'étanchéité des failles, la reconnaissance des failles se fait par la sismique. Lors de leur première phase, 86 kilomètres de sismique ont été acquis. C'est très insuffisant.

L'objectif, c'est d'obtenir plus de sismique afin de diminuer le nombre de forages. Ça vous fait gagner beaucoup d'argent et beaucoup de temps. Ensuite, les forages, ils sont verticaux. Les failles sont quasiment verticales. Donc la probabilité que vous rencontriez de l'eau avec un forage, elle est très faible. C'est ce qui s'est passé avec le LHC. On a fait cinq ans de pluie ou plus, on n'a pas trouvé d'eau. La grande surprise, c'est qu'on a trouvé beaucoup d'eau sur le secteur de Crozet, entre Crozet et Chenevey. C'est la même méthodologie qui est appliquée pour le LHC. On part sur une deuxième campagne de forage qui est identique à la première. La première aurait dû résoudre toutes les incertitudes ou un maximum d'incertitudes majeures. Ça n'a pas été le cas. Certains puits étaient inutiles. Certains puits ont été abandonnés, certains puits ce sont des considérations académiques, etc. Je peux continuer comme ça.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Vous appelez à vraiment à changer de méthode et à prêter attention à ces éléments ?

M. Emmanuel ÉGAL - Géologue

Je vais répondre parce que je ne suis pas du tout d'accord par ce qui est dit. Alors d'abord, la sismique. La sismique ne met pas en évidence....

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

S'il vous plaît, juste sans rentrer dans le débat d'experts, très rapidement.

M. Emmanuel ÉGAL - Géologue

Très rapidement, la sismique ne met pas en évidence très facilement des failles verticales. Elle met en évidence surtout des plans qui sont près de l'horizontale. Donc c'est indirect. En plus une faille, une faille mise en évidence

par les sismiques, on a largement besoin de la reconnaître, effectivement, d'autre manière, et énormément de failles mises en évidence par la sismique ne sont pas grand-chose d'un point de vue conséquences sur le génie civil.

Ensuite, quand vous dites... le cas du LHC, ce n'est pas du tout une faille qu'on a oubliée et qui n'a pas été vue. C'est le fait que le LHC était creusé en partie dans les calcaires du Jura, et que ces calcaires sont karstiques, et le karst en question était rempli de particules fines qui ont dégagé lors du creusement de la particule fine mélangée à de l'eau...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Ce que vous dites que ce n'était pas du tout le même cas ? Et on aura un webinaire consacré au sujet...

M. Emmanuel ÉGAL - Géologue

Justement, l'objectif des reconnaissances dans le secteur Jura pour le FCC, c'était de s'assurer que le FCC serait au-dessus de ces calcaires pour ne pas avoir ce risque-là. Je peux dire à titre de scoop que parmi tous les premiers sondages obtenus dans le secteur, c'est effectivement confirmé. Donc ce risque type LHC il n'est pas présent pour la zone du Jura. Après pour ce qui est des failles non étanches, c'est certainement pas la sismique qui va nous dire si une faille est étanche ou pas étanche. Et en plus il n'y a pas jusqu'à présent d'arguments pour parler de faille non étanche majeure qui pourrait constituer un obstacle à la construction.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Oui, très rapidement, vous n'êtes pas d'accord et on ne tombera pas d'accord ce soir. On a encore d'autres questions qui ont été posées, qui n'ont pas de réponse, et on a encore toutes les questions du *chat* très rapidement, en une minute. Monsieur Chantry.

M. Renaud CHANTRY – Canton de Genève

Je vais faire très court. En effet, ces études sont très importantes et au niveau de l'Etat, notre rôle est d'évaluer qu'elles adressent bien les bons problèmes et qu'elles ont bien le bon niveau de définition et de précision par rapport à l'état du projet. De manière générale, un projet, on n'a pas toutes les réponses au début et en tant qu'Autorité, on ne peut pas exiger l'entière des réponses aux questions. Donc là il faut qu'on soit proportionné nous même dans nos demandes, et c'est pour ça qu'on accompagne et qu'on assure, on s'assure, que les études répondent de mieux en mieux aux incertitudes résiduelles. Donc, à la fin d'un processus, il restera toujours une incertitude. C'est la géologie et c'est la merveille de mon métier. Et on aura toujours une incertitude géologique parce qu'on ne voit pas le sous-sol, on ne le voit qu'au moment où on ouvre. Donc nous, ce qu'on fait, c'est s'assurer que les programmes de reconnaissance accompagnent bien, en termes de précision, le développement du projet. Et là-dessus, je pense qu'il faut quand même reconnaître l'action de l'Etat qui est très structurée et qui intervient à différentes étapes. Et c'est aussi pour ça qu'on accompagne un projet aussi important dès le début.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

OK. J'en profite pour spécifier qu'il y a des questions qui ont été posées sur la plateforme sur ces sujets, et qui devraient obtenir une réponse publiée d'ici la fin de la semaine. Il y avait une question qui me paraît importante à traiter avant de rentrer dans un débat d'experts, c'est la question du risque d'artificialisation totale du point PH, qui serait donc l'aval de la Mandallaz et du coup des risques induits par cette artificialisation, notamment en termes de limitation de l'infiltration de l'eau dans le sol, risques d'inondations, ce qu'il y a des bassins de rétention qui prendraient sur des surfaces agricoles. Bref, qu'en est-il de ces risques-là ?

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une personne du CERN qui réponde sur les enjeux techniques, mais en tout cas toujours sur les attendus de la réglementation, c'est 1 : nécessité d'avoir des réponses au titre de l'infiltration. Et donc ça, c'est maximiser l'infiltration. 2 : objectif de rétention d'eau à la parcelle. Ça, les acteurs de l'eau connaissent les objectifs de la réglementation. Et je profite d'avoir le micro parce que la question a été posée la semaine dernière et faute de temps, là aussi, j'ai pas pu répondre, sur la question de l'artificialisation des sols et de la comptabilité vis-à-vis des objectifs de Zéro artificialisation nette. Je vais faire très court. C'est simplement dire que - notamment aux élus qui portent des documents de planification et qui sont soumis aux objectifs d'atteinte de réduction de l'artificialisation des sols - c'est que si le projet du CERN devait advenir, le projet de FCC, et bien celui-ci ne serait pas... les surfaces nécessaires, les surfaces liées aux sites de surface ne seraient pas imputées aux comptabilités locales au titre de la planification. Voilà, je tiens à le préciser. Et si jamais vous avez des questions parce que le débat peut-être long, je me tiens à votre disposition à la fin.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

En sachant qu'on a bien prévu aussi au sein de l'équipe, de traiter ces sujets de foncier de manière beaucoup plus approfondie et longue lors des prochaines réunions de septembre, sur la socio-économie notamment. Madame Kleiner. Du coup, rapidement.

Mme Sonja KLEINER - CERN

Peut-être juste pour compléter. Dans la présentation qui vous a été donnée au début, j'ai rapidement évoqué la gestion des eaux pluviales. J'insiste sur le fait que bon, on ne construit plus aujourd'hui comme on a construit il y a 40 ans en arrière.

Je pense que les collectivités, même les communes, sont confrontées exactement au même mode de gestion de l'eau pluviale que le CERN pourrait l'être dans ses futurs projets de construction. Donc, si on peut infiltrer sur site, forcément on va le faire. L'objectif, si on ne peut pas infiltrer, c'est de restituer quand même au milieu naturel, mais d'une manière, je dirais, contrôlée.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Est ce qu'il pourrait y avoir une augmentation des risques d'inondation par exemple ?

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors à nouveau, c'est l'objectif en fait d'un bassin de rétention qui va permettre de réguler. Et forcément ces bassins vont être dimensionnés aussi en fonction de ces événements extrêmes auxquels on est tous confrontés.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

On avait des questions liées à la première séquence, que je résume rapidement. Qu'en est-il de l'eau nécessaire pour fabriquer le béton et sans doute toute l'eau induite par les différents *process*. Et sur la prospective par rapport à la baisse du débit du Rhône, par rapport à l'augmentation de la population. Bref, comment avoir de l'eau pour tout le monde ? Qu'est ce qui est prévu ? Donc on a eu quelques éléments tout à l'heure, mais si vous pouvez résumer en une phrase côté CERN et peut-être si besoin côté État. Donc le CERN sur l'eau du béton.

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors globalement, sur l'eau du chantier, en fait, c'est principalement le refroidissement des tunneliers qui va consommer...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Oui. La construction du coup. Est-ce que c'est chiffré ça ?

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors c'est à ce jour pas totalement chiffré, parce qu'en fait tous les ouvrages de construction ne sont pas encore totalement définis. Mais à nouveau, entre béton et tunnelier, c'est plutôt le refroidissement des tunneliers.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

C'est pas les mêmes proportions. Donc par rapport à l'augmentation naturelle de la population et à la baisse des ressources. Donc là, la question derrière, c'est comment avoir de l'eau pour tout le monde ? Et il y a une deuxième question qui est importante Quel poids de ces éléments-là dans la décision de faire ou pas le FCC-hh ? Et donc finalement de faire aussi le FCC-ee ? Madame Kleiner.

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors, à nouveau, je réitère le fait que le CERN aujourd'hui, travaille vraiment de manière à réduire sa consommation d'eau et ne sera jamais en concurrence, on va dire, avec les besoins de la population ou des questions de sécurité civile.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Oui, c'est pas très clair ou c'est pas suffisant comme réponse a priori ? On vous entend pas Monsieur sans micro, ni le direct, ni nous...

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors à nouveau, pour préciser la hiérarchisation des usages et autres, je pense que ce n'est pas du ressort de l'organisation. Donc, peut-être Monsieur Viallet pourra commenter ça. Réitérer ce qu'il a mentionné tout à l'heure. Par contre, au niveau de la consommation, c'est évidemment la priorité de réduire au maximum.

M. Victor POULAIN - Participant

Non, mais moi, pour moi, la question c'est pas dans le cas où c'est fait. Et donc on se rend compte qu'il n'y a plus assez d'eau pour la population, l'agriculture, et ainsi de suite. Et donc vous mettez en pause vos expérimentations, c'est : Est-ce que vous avez fait les calculs de... la population va augmenter de 60 000 personnes ou même beaucoup plus certainement en 2050, les besoins seront différents, les ressources seront moins importantes, les glaciers auront fondu, il y aura peut-être plus de neige sur le Mont Blanc. Est-ce que vous êtes capable de prendre la décision avant, avant même de parler de priorité ou quoi que ce soit de dire : Mais en fait, si on fait le calcul, il y aura trop de monde, trop de besoins autres que le CERN. Et donc on ne peut pas le faire parce que nos besoins pour le CERN sont plus importants que ce qu'on a, tout simplement. *[Applaudissements]*

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors, je pense que, comme mentionné.

M. Renaud CHANTRY – Canton de Genève

Je vais juste répondre pour la partie suisse et je pense que la légitimité de la réponse est liée au fait qu'on gère avec la France la grande nappe transfrontalière du Genevois. Cette nappe, aujourd'hui à un potentiel estimé à 14 millions de mètres cubes par an, qui est largement, disons, sous exploité aujourd'hui pour d'autres raisons.

Et elle correspond sur le canton de Genève, environ 20 % de la production en eau potable actuelle, le reste, le solde étant fourni par le lac. Évidemment sur les collectivités françaises, c'est un petit peu différent. On gère cette ressource grâce à une commission transfrontalière qui a, je crois, 50 ans - je ne suis plus tout à fait sûr - mais dans laquelle on arbitre très clairement ces usages.

Alors, il faut quand même préciser que le CERN, a priori, jamais il n'a été considéré que l'eau qui serait utilisée viendrait de la nappe du Genevois. Ça vient vraiment du lac, et quelques calculs rapides permettent quand même - et là je me positionne pas, mais c'est juste, je veux juste donner cet élément qui permet de.... - c'est qu'on est quand même sur des ordres de grandeur différents. Si on prend le débit du Rhône qui correspond à 250 m³ seconde et les besoins du CERN,

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Rapidement, s'il vous plaît...

M. Renaud CHANTRY – Canton de Genève

Ça correspond environ à 4/100^e de % du débit du Rhône. Donc, ça montre qu'on est dans des niveaux quand même très importants, certes, 3 millions de m³, mais assez peu significatifs au regard de la ressource. Donc aujourd'hui, le CERN et le projet n'entrent pas en concurrence sur le territoire suisse. Et pour ce qu'on connaît de l'alimentation en eau, disons sur les collectivités françaises, il n'entre pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

OK. Pour avancer, on va prendre quelques éléments issus du *chat* et une question. Merci Véronique.

Mme Véronique MOREL - CPDP

Une seule question, ça va être très compliqué parce que les échanges dans le *chat* étaient très riches, argumentés et je remercie les personnes qui ont participé pour l'ensemble du contenu qui a été produit. Donc, je retiendrai beaucoup de discussions sur la biodiversité, l'impact effectivement des travaux sur le réseau hydrologique, sur les zones humides, sur, etc. Et je retiendrai beaucoup de questionnements sur la qualité et la complétude des études hydrologiques qui vont être faites. Par exemple, pourquoi uniquement dix piézomètres pour 91 kilomètres du futur anneau ? C'est peu. C'est jugé comme assez faible pour juger du réseau hydro. Quid des travaux sur les zones humides ? Des travaux hydrologiques ? Nous demandons une étude hydrologique complète des nappes, des connexions, etc. Donc, il y a vraiment un fort besoin d'avoir une information complète pour connaître l'impact sur le milieu et sur la biodiversité. Donc peut-être la question c'est : Est-ce qu'on aura des études suffisamment complètes pour pouvoir prendre une décision à la fois en termes de quantité de ressource et aussi par rapport aux réseaux souterrains, aux réseaux hydro et aux impacts des travaux. Et quand ces études seront elles dispo ?

M. Emmanuel ÉGAL - Géologue

Je vais répondre pour une partie sur les questions. Il y aura beaucoup plus que dix piézomètres à la fin de la campagne SSI2. Comme ça a été dit par Roddy, la campagne SSI2, c'est dans moins de cinq ans. Et puis de toute façon, par rapport à l'essentiel du tracé - on l'a dit et redit, qui sera dans la molasse - l'objectif, c'est effectivement de confirmer la faible perméabilité et donc la bonne adaptation de la molasse pour le creusement. Il n'y a pas un enjeu extraordinaire, il y a un enjeu qui est fort autour de la Mandallaz, pour savoir un peu l'hydrogéologie de ce massif. On a commencé à avoir, même pour ce massif, il y aura des piézomètres, des essais d'eau complémentaires et l'étude hydrogéologique de synthèse de tout ce qu'on connaît, avec des observations de terrain, des mesures de terrain, etc. Donc, la complétude, on peut l'espérer assez bonne, mais pas tout de suite.

Et d'une manière générale, ce que je voulais dire, c'est que pour tous les projets de grands tunnels, le bon fonctionnement, c'est de faire comme ça par étapes. C'est-à-dire que de faire des premières campagnes avec des objectifs ciblés, qui ont été dits de faisabilité, qui étaient effectivement de caler le toit du calcaire dans le massif du... près du massif du Jura, pour savoir que l'anneau passait effectivement au-dessus, de savoir qu'on ne recoupait pas les alluvions et les nappes alluviales au niveau de l'Arve et du Rhône, etc. Effectivement, le projet, de ce qu'on sait pour l'instant, il passe en dessous. Et puis après, d'avoir des campagnes complémentaires à la fois avec des objectifs précis et ciblés, et aussi pour avoir le maximum de données régulières, que ce soit pour l'hydrogéologie ou la géotechnique, afin de construire au mieux le tunnel.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Une autre manière de vous la poser, la question, c'est : Qu'est-ce qu'il n'y aura pas comme connaissances et comme études pour la décision politique ?

M. Emmanuel ÉGAL - Géologue

Par rapport au calendrier politique, c'est pas moi...

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Je reprends une question qui a été posée tout à l'heure en fait. Très rapidement...

M. Renaud CHANTRY – Canton de Genève

Non. Pour prendre une décision, il faut que les risques soient identifiés et qu'on ait des éléments suffisants pour pouvoir faire, cas échéant, au cas où on a des usages qui entrent en conflit, le politique doit être en mesure d'avoir les éléments qui permettent ce qu'on appelle une pesée des intérêts.

Et cette pesée des intérêts, elle va mettre en balance les impacts et également les, disons, les enjeux. Donc, la ressource en eau potable est un enjeu transfrontalier important qui sera jugé avec toute l'importance

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Monsieur Viallet rapidement ?

M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région

Oui, très rapidement et simplement pour compléter les propos de mon collègue, c'est de dire que, parallèlement à tout ça, il y a une étude d'impact dont vous imaginez la conséquence en termes de volume et des travaux qui devra traiter tout ce qui... toutes les questions qui ont été évoquées ici ce soir. L'ambition aussi partagée d'avoir une étude d'impact globale à l'échelle de l'ensemble de l'anneau, pour traiter de manière homogène l'ensemble des problématiques et éviter des effets de ruptures de frontières qui n'ont pas lieu dans la réalité du terrain. Et bien redire que, encore une fois, cette décision politique, elle n'empiètera pas sur les décisions techniques nécessaires à la fourniture de l'ensemble des éléments techniques, dans le cadre des dossiers d'autorisation que j'ai évoqués tout à l'heure et dont j'ai pris le temps de vous rappeler la hiérarchie des normes et les attendus de la réglementation française. Mais ça a été bien redit par mes collègues qui sont aussi les attendus suisses. C'est-à-dire que du coup, ce sont deux choses bien distinctes.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Je proposais au CERN de préciser, si vous pouvez, ce qu'il n'y aurait pas pour la décision politique. Très rapidement, je cherchais le micro, mais je vais vous donner le mien.

Mme Sonja KLEINER - CERN

Alors, on parle bien de la décision du conseil du CERN. Je pense que vous avez remarqué dans le calendrier tout à l'heure, c'est vraiment à ne pas confondre, c'est vraiment deux aspects différents, la décision du Conseil et l'autorisation environnementale, ou le processus qui va démarrer, pour laquelle, en fait, l'étude d'impact doit être finalisée. Et ça, c'est mi-2031. Aujourd'hui, en termes de calendrier prévisionnel.

Mme Claire BOUTELOUP - CPDP

Donc, il y a trois ans de différence. Et pendant ces trois ans, il y a les études qui continuent. OK. Merci beaucoup de votre patience. Nous avons pris un très large retard. Merci beaucoup pour cet exercice de synthèse aussi. Il y a un temps informel donc vous pouvez discuter avec les intervenants.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - CPDP

Une information. La note qui a été faite en amont de cette réunion sera mise à jour au regard de ce qui a été dit en réunion et des points de questionnement. Donc voilà, on vous annonce qu'elle sera amenée à évoluer probablement au courant du mois de septembre. Le dernier mot, nous le laissons à David Chevallier et Frédéric Vormus sur les prochaines étapes du débat et de la concertation.

M. David CHEVALLIER - CPDP

Merci beaucoup. On va faire très rapide parce qu'on a tous chaud dans cette salle et qu'il y a un cocktail qui est servi à côté. Et comme on l'a dit, on pourra continuer les échanges mais en se rafraîchissant. Donc on va dire au revoir aux personnes qui sont sur *YouTube* et vous laisser le temps qu'on sorte les prochaines... Voilà le calendrier général. Ça c'est pour la concertation suisse. Frédéric, vous les commentez ?

M. Frédéric VORMUS - Concertation suisse

Oui. Bon alors toutes les dates, vous les retrouvez sur le site internet. Vous allez - je ne vais pas abuser de votre temps - FCC Concertation suisse. Vous aurez tous les détails. Vous allez pouvoir vous inscrire. Il y a un événement qu'on dit exceptionnel, c'est la descente au CMS le 5 septembre. Ça, c'est un événement aussi. Et s'il y a quelques jeunes dans la salle, je veux juste revenir là-dessus, l'Atelier de la relève pour les plus jeunes d'entre vous, 18-25 ans. Réfléchir sur la science, l'avenir de la science au CERN. Voilà. S'il y a des jeunes qui veulent participer.

M. David CHEVALLIER - CPDP

Et de mon côté, je vais faire aussi très court. Juste indiquer que la prochaine réunion, c'est un webinaire le 20 juillet, qu'on organise de nouveau en collaboration avec la Concertation suisse. Et vous avez toutes les dates sur le mois d'août, le mois de septembre. Et bien entendu la plateforme, etc. Merci à vous, à vous tous et toutes et pour les personnes dans la salle. Donc on se retrouve dans la salle à côté pour le cocktail. Merci.

M. Frédéric VORMUS - Concertation suisse

Merci. Bonne soirée.

[Applaudissements]